

JOLIVET Elen
Section service public
Séminaire : Le fait national

L'IVOIRITE.
DE LA CONCEPTUALISATION A LA
MANIPULATION DE L'IDENTITE IVOIRIENNE.

Sous la direction de Madame Dominique Maliesky

Année 2002-2003

Je remercie ma directrice de mémoire, Madame Dominique Maliesky, pour sa disponibilité et ses conseils avisés.

Je remercie Madame Claudine Vidal, du Centre national de la recherche scientifique, Centre d'études africaines (EHESS), dont les analyses m'ont donné certaines pistes de réflexion.

<h1 style="margin: 0;">L'ivoirité.</h1> <h2 style="margin: 0;">De la conceptualisation à la manipulation de l'identité ivoirienne</h2>
--

Introduction	5
Première partie : Le concept d'ivoirité	11
1. Un pays fragilisé	12
1.1 La crise du modèle économique ivoirien	12
1.2 La crise politique	15
1.3 La difficile succession	17
2. La genèse du concept d'ivoirité	20
2.1 De l'émergence du terme à l'émergence du thème	20
2.2 De l'officialisation du terme « d'ivoirité » à sa conceptualisation	22
3. Le glissement du concept vers l'exclusion	27
3.1 Un concept xénophobe	27
3.2 Un concept ethnique	31
3.3 Un concept régionaliste et religieux	35
Seconde partie : La manipulation du concept d'ivoirité à des fins politiques	39
1. Les entrepreneurs identitaires, instigateurs et bénéficiaires du concept d'ivoirité	40
1.1 1995-2002, des événements incarnant l'ancrage du concept d'ivoirité et la diabolisation d'Alassane Ouattara	41
1.2 L'opportunisme de trois chefs d'Etat	47
2. Les relais ayant permis la diffusion du concept	52
2.1 Une presse partisane et xénophobe	53
2.2 Un concept relayé par certains chefs religieux	56
3. L'incidence du concept au sein de la population	59
3.1 La montée de la xénophobie au quotidien	59
3.2 L'explosion de la haine	62
Conclusion	65
Bibliographie	68
Annexes	79
Annexe 1 : Cartes	
Annexe 2 : Quelques repères sur la Côte d'Ivoire	
Annexe 3 : Chronologie	
Annexe 4 : Typologie des principaux partis et de la presse affiliée	
Annexe 5 : Démographie : répartition de la population	
Annexe 6 : Tiken Jah Fakoly, le zouglou et la résistance des textes	
Annexe 7 : Caricatures	

Sommaire

86

LISTE DES SIGLES

ADO	Alassane Dramane Ouattara
AEEMCI	Association des élèves musulmans de Côte d'Ivoire
BBC	British broadcasting corporation
CCCE	Commission consultative constitutionnelle et électorale
CEDEAO	Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CES	Conseil économique et social
CNSP	Comité de salut public
CNI	Conseil national islamique
CSI	Conseil supérieur islamiste
CURDIPHE	Cellule universitaire de recherche et de diffusion des idées et des actions du président Bédié
ETHNICS	Etudes et théories de l'humanisme ivoirien pour la synthèse culturelle
FESCI	Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire
FPI	Front populaire ivoirien
MINURCA	Force de maintien de la paix en république Centrafricaine
OLPED	Observatoire des libertés de la presse
OMOCI	Office de la main d'œuvre ivoirien
ONI	Office national de l'identification
PDCI	Parti démocratique de Côte d'Ivoire
RDR	Rassemblement des républicains

Introduction

Souvent citée en modèle de stabilité politique, la Côte d'Ivoire a été récemment secouée par deux coups d'Etats. Le 24 décembre 1999, à la surprise générale, les militaires s'emparaient du pouvoir. Les trois années qui suivirent furent marquées par un semblant de retour au calme. Le 19 septembre 2002, une partie de l'armée s'est à nouveau rebellée, prenant le contrôle de la moitié du pays.

La stabilité de la présidence d'Houphouët-Boigny semble s'être éteinte avec lui, le 7 décembre 1993. A cette date vont émerger des interrogations sur l'identité nationale ivoirienne. L'« ivoirité » va progressivement occuper le centre des débats. La grande difficulté de commenter en direct les événements qui secouent actuellement la Côte d'Ivoire imposent de privilégier un regard diachronique sur la trajectoire du pays : depuis la mort « du Père de l'indépendance » jusqu'aux événements récents de septembre 2002.

A l'image du tribalisme d'Etat au Cameroun, du génocide au Rwanda ou de la guerre dans l'ex-Zaïre, l'actualité ivoirienne semble relever d'une nouvelle manifestation d'un courant de décomposition et de recomposition des identités nationales.

Mais avant de nous intéresser à la conceptualisation et à la manipulation de l'identité ivoirienne, il incombe de recourir à l'histoire, au « temps long », afin de mettre en évidence la rupture amorcée en 1993, le glissement du discours gouvernemental vers une certaine forme de nationalisme. La rhétorique « ivoiritaire » va remettre en question la politique d'ouverture et d'intégration des étrangers, politique instituée dès la colonisation, ayant valu à la Côte d'Ivoire la qualification de « terre d'accueil ».

Les conséquences de l'histoire : l'importance des flux migratoires

Depuis la période coloniale, la Côte d'Ivoire est en effet la destination privilégiée de flux migratoires en provenance de la sous-région. La population étrangère représente aujourd'hui

plus d'un quart de la population totale¹. La communauté étrangère la plus importante est celle des burkinabés, suivie de près par la communauté malienne. Cette immigration venue de la sous-région, va parallèlement être accompagnée de migrations du nord vers le sud, internes au pays. Les groupes ethniques les plus mobiles sont les malinké et les sénoufo (venus des savanes du nord²), immédiatement suivis par les baoulé (centre) et les bété (sud-ouest). Ces populations ont ensemble massivement immigré vers les zones forestières et les villes du sud.

L'importance de ces flux migratoires trouvent leur cause dans l'histoire... La colonisation française, entre 1893 et 1960, a implanté en Côte d'Ivoire une agriculture de plantation (café, cacao) et un embryon d'économie urbaine. Les groupes territoriaux ont été dès le début orientés vers cette nouvelle organisation économique. Des migrations forcées de main d'œuvre ont provoqué des résistances de la part des groupes ethniques, qui n'ont cédé que sous les méthodes violentes des colonisateurs français. Les groupes ethniques ont donc été contraints à la tolérance mutuelle pour les besoins de la production³.

L'indépendance, proclamée le 7 août 1960, ne change rien aux dynamiques migratoires issues de l'économie de traite. Le nouvel Etat assume l'héritage sans le remettre en question. Félix Houphouët-Boigny entend mettre en place une agriculture paysanne et populaire, soutenu par les blocs agro-industriels. Il a pour cela recours à la main d'œuvre étrangère, et donc renforce la logique économique amorcée par les colons.

Il va mettre en place une véritable stratégie afin d'attirer les travailleurs étrangers dans les plantations ivoiriennes, par le biais d'accords bilatéraux⁴ et multilatéraux⁵, mais surtout à travers sa politique personnelle d'hospitalité. Il va se faire l'apôtre de l'entente africaine, et proclame la fraternité des peuples de la sous-région. L'ambition d'Houphouët-Boigny est que la Côte d'Ivoire réalise à elle seule le « panafricanisme » imaginé quelques années auparavant par d'illustres leaders africains.

¹ Selon les chiffres officiels de l'Institut national de la statistique, en 1950, les 100 000 étrangers présents sur le territoire de la colonie de Côte d'Ivoire représentaient 5% de la population totale ; en 1998, lors du dernier recensement, ce pourcentage est passé à 26% (soit 4 millions d'étrangers sur une population totale estimée à 16 millions de personnes). Annexe 5 : répartition de la population.

² Carte des ethnies, annexe 1.

³ KIPRE, Pierre. Villes de Côte d'Ivoire, 1893-1940. Abidjan, Dakar : Nouvelles éditions africaines, 1985.

⁴ Le principal accord bilatéral est : la Convention de mars 1960 signée avec la Haute Volta.

« Accueillant à tous comment ne le serions nous pas, d'abord à nos frères moins favorisés, qui chez nous donnent autant qu'ils reçoivent, la Côte d'Ivoire saura rester une terre de refuge, de dialogue et d'échange. »

A l'image de ce discours⁶ qu'il prononce à l'occasion du nouvel an 1968, il rappelle fréquemment sa volonté d'aider « ses frères africains ». Les orientations économiques de la Côte d'Ivoire font de cette fraternité une réalité, les travailleurs étrangers (voltaïques, maliens, guinéens...) sont insérés dans le circuit de production ivoirien.

Les calculs politiques du président Houphouët-Boigny :

Malgré ce qu'il affirme dans ses discours, le but ultime de Félix Houphouët-Boigny relève moins de l'altruisme envers ses frères africains que d'un calcul politique, d'une véritable stratégie économique : asseoir le développement du pays sur l'intensification de l'agriculture de plantation pour laquelle une main d'œuvre importante se révèle nécessaire⁷. Pour ce faire l'Etat va mettre en place, à partir des années 1970, une mesure phare : le président décrète que « la terre appartient à celui qui la cultive⁸ ». Pour accomplir les objectifs de croissance économique, l'Etat libère ceux qui sont exploités par les autochtones. Cette politique de développement économique s'appuie sur la cohésion nationale : les ressortissants ivoiriens doivent se sentir chez eux sur l'ensemble du territoire national, les étrangers doivent être intégrés à la Nation. Cette politique va donc avoir pour conséquences de multiplier les migrations au sein du pays⁹ et d'attirer les ressortissants des pays de la sous-région. Elle a permis à la Côte d'Ivoire d'accélérer sa croissance économique, et d'accéder à ce qui a été qualifié de « miracle ivoirien ». Cette politique a néanmoins engendré une nouvelle composition de la société.

⁵ Le Conseil de l'Entente, la Communauté des Etats d'Afrique de l'ouest (dont l'article premier dispose : « les citoyens de la communauté ont le droit d'entrer, de résider et de s'établir sur le territoire des autres Etats membres »)

⁶ Extrait de discours cité dans : N'GUESSAN, Kouamé. Le coup d'Etat de décembre 1999 : espoirs et désenchantements. In VIDAL, Claudine, LE PAPE Marc (Dir.). Côte d'Ivoire 1999-2000. l'année terrible. Paris : Karthala, 2002, p.66.

⁷ Pour Michel Galy, Félix Houphouët-Boigny a été perçu à tort comme le défenseur des étrangers, leur assimilation relevait plus d'une stratégie. GALY, Michel. Fin de l'immobilisme en Côte d'Ivoire. Le monde diplomatique, janvier 1994, p. 4.

⁸ Propos tenus par F. Houphouët-Boigny en 1976 à Abengourou, face aux plaintes des autochtones, au regard de l'occupation de leurs terres par des étrangers.

⁹ Ce sont par exemple les paysans baoulé qui migrent vers les régions forestières Krou (Centre-Ouest et Sud-Ouest), et les populations du Nord qui migrent vers le Sud.

Parallèlement à cette politique volontariste d'intégration, menée non sans arrière pensée, Félix Houphouët-Boigny va développer ce qu'il appelle la « géopolitique nationale ». Cette politique vise tout d'abord à favoriser l'ethnie baoulé dont il est issu (forte représentation du groupe dans des postes stratégiques administratifs et gouvernementaux, construction de nombreuses infrastructures en territoire baoulé...). Cette politique vise ensuite à minimiser les particularismes et les oppositions ethniques par : la mise en place d'un programme de développement du Nord, l'attribution de noms neutres aux régions, l'alliance de l'Etat avec les principales chefferies, le « saupoudrage » financier aux personnalités importantes, la représentation des principaux groupes ethniques au sein du gouvernement. La mise en place de ce système clientéliste a pour principal objectif de brider l'opposition potentielle. Certains n'hésiteront pas à le qualifier de « clientélisme éclairé ». F. Houphouët-Boigny a véritablement œuvré pour atténuer le mécontentement des groupes ethniques issus du Nord du pays, par le biais de ces investissements massifs mais aussi par son attachement maintes fois répété à l'une des plus illustres familles du Nord, la famille de Gbon Coulibaly¹⁰. Ces actes avaient scellé l'alliance de l'Etat avec le Nord. Certains autres groupes étaient quant à eux « laissés pour compte ».

Les prémisses d'une politique discriminatoire :

Cette politique présidentielle va parfois se heurter aux revendications de groupes autochtones, qui considèrent que leur ancienneté leur octroie des droits préférentiels sur leur territoire. Ces revendications ont parfois tourné à la confrontation entre autochtones et allochtones (étrangers ou ivoiriens d'un autre groupe ethnique).

En 1978, « le ministère du travail et de l'ivoirisation » est créé par Félix Houphouët-Boigny afin de désamorcer ces revendications autochtones. Ce ministère permet la création de certains postes réservés de façon préférentielle aux ivoiriens. Le président a réussi un tour de maître, en combinant cette politique de préférence nationale avec son discours d'intégration des étrangers. A ses détracteurs, il aimait à répondre que la politique volontariste ivoirienne d'accueil des étrangers, donnait le droit aux ivoiriens de se réserver quelques privilèges.

¹⁰TOURE, K. Félix Houphouët Boigny et la paix. Abidjan, Dakar : Les Nouvelles éditions africaines, 1987, p. 44. : « Mon amour pour la terre a été fortifié par l'exemple vivant du vieux Gbon Coulibaly (...) et dans cette vieille ville où repose mon père spirituel » déclaration de FHB à Korhogo le 7 mai 1965.

L'« ivoirisation » des emplois est progressivement étendue de la fonction publique et aux entreprises privés. Une structure publique, l'Office de la main d'œuvre ivoirien (OMOCI) est créé pour faciliter l'accès des ivoiriens à des emplois réservés¹¹.

La stabilité du pays, liée au long règne de Félix Houphouët Boigny (qui a duré près de cinquante ans¹²), fera place à une succession en apparence réussie, cependant les dysfonctionnements du régime ne cesseront de s'aggraver au cours des années 90 débouchant sur le putsch de décembre 1999, puis sur l'élection présidentielle contestée en 2000, suivie par la rébellion déclenchée en septembre 2002.

La mort du « Père de l'indépendance » marque l'abandon de la politique d'ouverture et d'intégration. En 1993, la présidence Bédié ne va pas reprendre cet héritage à son compte, mais va au contraire activer la « rhétorique ivoiritaire ».

Dans un premier temps, il nous faudra nous interroger sur les causes de ce changement politique, sur les conséquences de la rupture qu'il impliquera. Cette rupture est-elle déterminée par des causes purement exogènes, les circonstances économiques des années 90, ou trouve-t-elle au contraire un ancrage dans la politique ivoiro-ivoirienne ? Il convient dès à présent de souligner que si les circonstances ont joué un rôle prépondérant dans l'avènement de l'ivoirité, la rhétorique identitaire a été activée au plus haut sommet de l'Etat, elle résulte donc d'une volonté politique. Cela nous conduira à nous interroger sur la manière dont le pouvoir va mettre en place une véritable « entreprise » de création et de conceptualisation. Enfin la rhétorique ivoiritaire est-elle immuable, définitivement enfermée dans un carcan conceptuel, ou bien va-t-elle évoluer selon le contexte politico-économique ?

Dans un second temps, il conviendra de s'interroger sur les motivations ayant conduit à la création identitaire. En quoi le concept d'ivoirité va-t-il apparaître comme une manipulation collective ? De quelle manière va-t-il être instrumentalisé par le politique ? Soulevé par la présidence Bédié, va-t-il être repris par ses successeurs ou bien va-t-il tomber en désuétude ?

¹¹Créé par la convention de mars 1960, l'OMOCI visait à l'origine à fournir de la main d'œuvre immigrée aux planteurs ivoiriens ; cette institution est détournée de son sens originel à partir de 1978. BROU, Kouadio et CHARBIT, Yves. La politique migratoire de la Côte d'Ivoire. Revue européenne des migrations internationales, 1994, vol. 10, n°3, p. 33-59.

¹²Le député Houphouët-Boigny est élu pour la première fois à l'assemblée nationale française au titre du « second collègue du territoire de la Côte d'Ivoire » pour la Constituante d'octobre 1945. Premier ministre en 1959, président de la République en 1960, il restera au pouvoir jusqu'à son décès en 1993.

Les différents gouvernements vont-ils être les seuls à utiliser la rhétorique identitaire, le discours ne va-t-il pas être repris par des relais ? Enfin, quel va être l'impact du concept sur la population ?

Une première partie traitera de l'ivoirité, de la manière dont sa conceptualisation s'est inscrite dans un contexte historique particulier. Une seconde partie sera relative à la manipulation politique du concept, elle analysera la façon dont le « message ivoirite » a été émis, transmis, puis reçu.

PREMIERE PARTIE :

LE CONCEPT D'IVOIRITE

« La culture nationale invoque le passé pour expliquer le présent et inventer le future » FANON, F. Les damnés de la terre. Paris : la découverte, 1985.

Le recours au « temps long » fait apparaître une véritable rupture politique à la mort de Félix Houphouët-Boigny, le 7 décembre 1993. Cette rupture a eu des conséquences telles sur la scène politique ivoirienne, que l'on peut désormais distinguer, un « avant » et un « après » 1993. Avant la mort de celui qui était respectueusement appelé « le Vieux », la Côte d'Ivoire cultivait l'image « d'un havre de paix », « d'une terre d'accueil ». Après 1993, son successeur va introduire une « nouvelle donne » dans le débat national : la référence identitaire.

Comment expliquer ce revirement brutal de la politique ivoirienne ? Comment cette nouvelle référence : l'identité, va-t-elle émerger sur la scène nationale ? Quelles sont, enfin, les conséquences de cette « nouvelle donne » ?

Il apparaît, tout d'abord, que cette rupture s'inscrit dans un contexte historique particulier : la Côte d'Ivoire est fragilisée à partir de la fin des années 90 (1.). Ces circonstances vont permettre l'émergence du concept d'ivoirité (2.), concept qui va rapidement dériver, de façon pernicieuse, vers l'exclusion d'une partie de la population ivoirienne (3.).

1. Un pays fragilisé

Dans les années 90, la Côte d'Ivoire est secouée par une crise à multiples facettes. La crise du modèle économique ivoirien (1.1) va dégénérer en crise politique (1.2). Le pays est véritablement fragilisé à la mort de celui qui l'a gouverné pendant plus de trente ans, la succession n'en sera que plus difficile (1.3)

1.1 La crise du modèle économique ivoirien

Après avoir été érigée en modèle et qualifiée de « miracle ivoirien », l'économie ivoirienne va entrer dans une phase de crise, permettant à certains d'ironiser sur le « mirage ivoirien ».

1.1.1 Du « miracle économique » ...

A partir de 1960, s'appuyant sur le potentiel naturel ivoirien : vastes espaces forestiers faiblement peuplés au Sud, un climat chaud et humide favorable à l'agriculture de plantations, le nouvel Etat indépendant, a opté pour un modèle de développement fondé sur les exportations de matières premières agricoles fortement rémunérées sur les marchés internationaux. Ces ventes agricoles viennent financer les investissements. L'essor des cultures dans le Sud forestier, a exigé la venue d'allochtones, largement favorisée par une politique volontariste (ouverture des frontières, intégration des étrangers, « géopolitique nationale ») du gouvernement houphouëtien.

Ce système fonctionne parfaitement jusqu'aux années 80. Les cours mondiaux des productions d'exportations sont très élevés. La redistribution de recettes importantes s'effectue en direction des planteurs (afin qu'ils agrandissent leurs surfaces de production), elle sert également à financer des infrastructures (routes, écoles, équipements sociaux...), elle permet enfin le financement d'un système clientéliste visant à museler les revendications d'une potentielle opposition. La croissance économique est importante (le taux de croissance du PIB a atteint 7% par an entre 1960 et 1980¹), on parle alors de « miracle ivoirien », dont l'expérience est érigée en véritable modèle de développement par les institutions internationales. Cette croissance stimule toute l'économie. Elle a permis à l'Etat d'asseoir son pouvoir et de financer la politique économique et sociale.

1.1.2 ... « Au mirage »: la crise économique, sociale et foncière

Cependant, la conjoncture se retourne brutalement au début des années 80, les cours des matières premières ne cessent de diminuer... Le gouvernement pariant sur une crise passagère ne va pas changer sa politique de redistribution et va emprunter pour pouvoir continuer à financer la croissance². En 1987, l'Etat cesse le remboursement de la dette, ce qui conduit les institutions financières internationales à suspendre leurs crédits. Dans ce contexte, Félix Houphouët-Boigny déclare, le 9 juillet 1987, la « guerre du cacao »³, embargo sur les

¹ World Bank, 1994

² La Côte d'Ivoire recevait des crédits de la Banque Mondiale depuis 1968 et a signé son premier programme d'ajustement structurel avec le FMI et la Banque en 1981.

³ GOMBEAUD, Jean-Louis, MOUTOUT, Corinne, SMITH Stephen. La guerre du cacao. Histoire secrète d'un embargo. Paris : Calmann-Lévy, 1990. La Côte d'Ivoire est le premier exportateur mondial de cacao et détient

exportations de cacao visant à faire remonter les cours mondiaux. Cette guerre soldée par un échec, a duré un an et demie (elle prend fin le 2 janvier 1989), le taux de croissance du PIB est au plus bas, le pays très endetté doit accepter les conditions du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, il répercute alors la baisse des cours aux planteurs.

La crise économique devient une crise sociale... A partir de 1985 les revenus et le niveau de vie moyen chutent de façon importante, le chômage progresse et la pauvreté augmente (à la fois dans les secteurs formels et informels). Pour Alice Sindzingre⁴, chercheur au CNRS, « en termes réels les revenus auraient chuté en moyenne de 45% entre 1979 et 1993⁵ ». La crise a entraîné un fort accroissement des inégalités et du malaise social, celui-ci s'est particulièrement nourri des scandales récurrents sur la gestion des fonds publics.

A ces tensions sociales viennent s'ajouter des tensions foncières. La forte croissance de l'économie de plantation reposait également sur un système extensif : chaque année de nouvelles terres étaient défrichées. Ce système ne peut plus fonctionner à partir de 1990 car il n'y a plus de forêt à défricher⁶. Dans le Centre et le Sud-Ouest les autochtones ont été « submergés » par les vagues de migrations, favorisées par la politique libérale houpouëtienne d'accès au patrimoine foncier⁷ ; ils occupent la majeure partie de l'espace cultivé. Pendant la période de croissance de l'économie, les autochtones avaient progressivement mis en place des stratégies d'ascension sociale par l'accès au capital scolaire, nombre d'entre eux étaient devenus fonctionnaires. La montée du chômage, due à la crise (particulièrement dans l'administration), les conduit à revoir leur stratégie et à revenir dans leur village d'origine. Ils se trouvent alors en concurrence avec les allochtones auxquels ils revendiquent « un droit de préséance sur la propriété du sol »⁸. La crise économique et sociale exacerbe les tensions entre autochtones et allochtones autour du conflit foncier.

plus d'un tiers de la production mondiale. Cette position ne sera cependant pas suffisante pour créer une situation de pénurie permettant la remontée des cours, le gouvernement ivoirien n'ayant pas de réserves financières suffisantes.

⁴ SINDZINGRE, Alice. Le contexte économique et social du changement politique en Côte d'Ivoire. Afrique contemporaine, 1^{er} trimestre 2000, n° 193, p. 33.

⁵ International Monetary Fund, 1998.

⁶ Sur 15 millions d'hectares de forêt répertoriés dans les années 60, il ne reste aujourd'hui que 2 millions d'hectares.

⁷ « la terre appartient à celui qui la cultive »

⁸ DOZON, Jean Pierre. La Côte d'Ivoire au péril de l'ivoirité. Genèse d'un coup d'Etat. Afrique contemporaine, janvier 2000, n° 193, p.17.

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cette crise généralisée : tout d'abord la libéralisation de l'économie mondiale (et plus particulièrement la chute des cours des matières premières) ; par ailleurs, les besoins croissants du régime clientéliste, (dus à l'augmentation de la contestation intérieure, la généralisation de la corruption), la montée du chômage, la saturation des bassins forestiers du Sud, et enfin l'usure du pouvoir liée à la longévité d'un régime vieillissant.

La crise ivoirienne est celle d'un modèle économique fondé sur la pratique extensive d'une culture de plantation destinée à l'export. Parallèlement, la décennie 90 marque la fin d'un système politique autant que celui d'un mode de mise en valeur économique du territoire.

1.2 La crise politique

En 1990, le président ivoirien va subir de nombreuses pressions qui vont le contraindre à ouvrir la scène politique ivoirienne. Peu avant l'élection présidentielle, il nomme Alassane Dramane Ouattara (ADO) premier ministre et ré-instaure le multipartisme.

1.2.1 La nomination d'A.D. Ouattara et la réinstauration du multipartisme

L'urgence de libérer le « marché politique » ivoirien, se situait en 1990 dans la mouvance du « syndrome du vent de l'Est », la vague de démocratisation engendrée par la chute du mur de Berlin et l'écroulement du bloc communiste ; mais ce sont plus directement les conséquences de la crise économique qui vont déstabiliser le régime politique. L'Etat est, en effet, politiquement mis à mal à la fois au plan externe et au plan interne. Au plan externe, la Côte d'Ivoire doit accepter les réformes des instances internationales. Le FMI accepte de reprendre l'aide qu'il avait suspendue lors de la « guerre du cacao ». Le pays doit en échange reprendre le remboursement de ses anciens prêts et adhérer à la mise en place d'un plan d'ajustement structurel prévoyant la diminution des dépenses publiques⁹ et amorcer la privation des entreprises d'Etat. La crise économique, accompagnée de ces mesures de rigueur budgétaire, a ensuite des répercussions au plan interne. Le mécontentement de la population se fait sentir de façon plus pressante. La contestation du régime s'empare de la rue, les manifestants crient ouvertement : « Houphouët voleur ».

⁹ la réduction des effectifs de l'administration et la baisse des salaires des fonctionnaires

Sous la pression de la rue et des instances internationales, le président se voit contraint d'ouvrir le régime, le poste de premier ministre est créé et le multipartisme ré-instauré peu après. Houphouët-Boigny fait alors appel à Alassane Dramane Ouattara. Le nouveau premier ministre apparaît comme « l'homme providentiel », susceptible de tirer le président de l'embarras dans lequel il est en 1990. ADO cumule plusieurs atouts : il est originaire du Nord du pays, il est musulman, il a travaillé au Fonds monétaire international. Cette nomination n'est qu'une stratégie (supplémentaire) de la part du président : il s'attire la sympathie des populations du Nord, alors que la crise économique ne pouvait plus lui permettre la poursuite de la politique clientéliste. Il s'attire plus généralement la sympathie des musulmans qui commençaient à revendiquer plus de reconnaissance au sein de l'Etat ivoirien, cela lui a enfin permis de renouer avec les institutions financières. De plus, le « président stratège » voyait en A. Ouattara une sorte de « fusible », qui « sauterait » à sa place si la crise venait à perdurer. Le multipartisme est solennellement ré-instauré¹⁰ le 30 avril 1990, 18 jours après la nomination du premier ministre. Des contre-pouvoirs émergent progressivement : une presse d'opposition et des syndicats.

1.2.2 Les premières élections sous le signe du multipartisme

Cette même année, le droit de vote va être accordé aux étrangers, ressortissants de la CEDEAO¹¹, de plus, l'obtention d'une carte de séjour va leur être imposée. L'attribution du droit de vote aux étrangers est contestée par la jeune opposition. Laurent Gbagbo, leader du Front populaire ivoirien (FPI) voit dans cette mesure la stratégie de l'ancien parti unique visant à se constituer selon ses propres termes : un « bétail électoral ». Il craint le vote massif des étrangers vers un pouvoir qui les défend, son parti propose quant à lui, de circonscrire le droit de vote aux seuls ivoiriens auxquels il adresse un discours nationaliste. Houphouët-Boigny et le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) se défendent de l'utilisation du vote des étrangers comme stratégie électoraliste et affirment la continuité de cette mesure avec la politique étatique d'intégration des étrangers menée depuis l'indépendance.

¹⁰ L'article 7 de la Constitution ivoirienne du 3 novembre 1960 prévoyait déjà le multipartisme mais n'avait jamais été appliqué depuis l'indépendance.

¹¹ Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest, créée en 1975

Le multipartisme devient réalité, lors de l'élection présidentielle d'octobre 1990. Pour la première fois un candidat de l'opposition est autorisé à faire campagne. Félix Houphouët-Boigny avait été largement élu aux élections de 1960, 1965, 1970, 1975, 1985, son parti le PDCI étant en effet le seul à pouvoir présenter des candidats. Pour ces premières élections libres son adversaire est Laurent Gbagbo, secrétaire général du FPI. Cette élection marque la large victoire du président sortant¹². Les élections législatives de novembre marqueront l'entrée du FPI à l'assemblée nationale ivoirienne¹³.

Cette large victoire (quelque peu truquée) de l'ancien parti unique ne parvient pas à calmer la rue. En mai 1991, une manifestation des étudiants de la FESCI (Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire) largement soutenue par le FPI est violemment réprimée par le gouvernement, répression menée par le chef d'Etat Major Robert Gueï . Le FPI redescendra dans la rue en 1992, pour réclamer qu'une commission d'enquête indépendante établisse les responsabilités des nombreuses exactions commises par l'armée lors de cette manifestation. Laurent Gbagbo est arrêté lors de cette seconde marche, et condamné à deux ans de prison.

La mort d'Houphouët-Boigny va laisser la Côte d'Ivoire en proie à une « guerre de succession ».

1.3 La difficile succession

Les difficultés de la succession vont se cristalliser dans une « dispute » pour le pouvoir entre les deux héritiers ; de cette rivalité va renaître la controverse sur la nationalité d'A. Ouattara.

1.3.1 Deux héritiers

Fin 1993, la Côte d'Ivoire est orpheline de celui qui avait œuvré toute sa vie avec succès, pour être le seul et l'unique représentant de l'Etat, laissant peu de place et de visibilité à ses adversaires ainsi qu'à un éventuel dauphin. Certains attribuent l'origine de la crise identitaire à ce refus d'anticipation de celui qui est resté plus de trente ans à la tête de l'Etat.

¹² 82% des voix.

¹³ avec 9 députés contre 175 pour le PDCI.

Cette véritable « guerre de succession » qui s'engage à sa mort oppose le premier ministre au dauphin constitutionnel.

Pendant les trois dernières années du « règne », entre 1990 et 1993, Alassane Ouattara s'est progressivement imposé comme l'héritier d'un Félix Houphouët-Boigny malade, qui ne dirigeait plus effectivement le pays. S'il est intervenu dans le temps fort du renouveau démocratique avec l'annonce du multipartisme, il incarne également la rigueur budgétaire et les années de crise. Son image est néanmoins celle d'un homme d'action ayant pris les problèmes de la Côte d'Ivoire à bras le corps dès son arrivée au pouvoir. A la mort d'Houphouët-Boigny, il n'est pas seulement le chef du gouvernement, il est aussi le numéro deux du parti. Face à cette légitimité gagnée dans l'action, Henri Konan Bédié, successeur présidentiel constitutionnellement désigné, semble faire pâle figure, il est peu connu des ivoiriens, mais dispose néanmoins de la majorité au PDCI.

La guerre de succession a commencé bien avant la mort du « Vieux », lorsqu'Alassane a rendu officielle sa candidature à l'élection présidentielle de 1995, ce dès le premier octobre 1991¹⁴. Il plaidera peu de temps après pour la réforme de l'article 11 (« Lors du décès du Président de la République, l'intérim de ses fonctions est attribué au président de l'Assemblée nationale), mais il se voit opposer une coalition défavorable au sein du PDCI et doit y renoncer.

A la mort du président, le 7 décembre 1993, Alassane Ouattara tente de rester au pouvoir en saisissant la Cour Suprême et en déclarant qu'il ne quittera pas son poste avant l'annonce officielle de la vacance de la présidence. Le 8 décembre, Henri Konan Bédié s'autoproclame président dans la précipitation ; Alassane Ouattara remettra sa démission le lendemain, démission que certains attribuent à une pression militaire.

1.3.2 Les multiples controverses sur la nationalité d'Alassane Dramane Ouattara

A partir de cette date une lutte sans merci va être engagée pour la conquête du pouvoir. Henri Konan Bédié va mettre à profit les deux années qui le séparent de la prochaine élection présidentielle pour régler le différend personnel qui l'oppose à A.D. Ouattara.

Musulman originaire du Nord, Alassane Dramane Ouattara prétend avoir la nationalité ivoirienne, prétention que ses adversaires récusent.

Il est né en Côte d'Ivoire, son père est originaire de Kong et sa mère d'Odienné¹⁵. Il dispose d'un certificat de nationalité¹⁶.

Ses détracteurs lui reprochent néanmoins un certain attachement au Burkina Faso : il y a effectué sa scolarité (baccalauréat passé sous la nationalité voltaï que), avant d'entrer dans une université aux Etats-Unis. Il a enfin travaillé au Fonds monétaire international et à la Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest sous le quota voltaï que.

Pour sa défense l'intéressé explique que ressortissant de Kong, et descendant de l'empereur Sékou Ouattara, il relève d'un espace socio-politique qui dépasse les frontières ivoiriennes, et concerne aussi bien le Ghana que le Burkina Faso. Cette explication semble justifiée : la chefferie traditionnelle n'est pas régie par les mêmes normes que l'Etat-Nation, les frontières de la Côte d'Ivoire ayant été tracées arbitrairement par le colonisateur sur des cartes, sans tenir compte des groupes de peuplement.

Déjà attaqué sur le thème de sa nationalité, Alassane Ouattara va d'autant plus exacerber la colère de ses adversaires lorsqu'il quitte le PDCI en 1994 pour fonder, avec une partie de ses anciens cadres, le Rassemblement des républicains (RDR). Cela a attisé la rancœur des notables du PDCI qui accusent Alassane Ouattara de trahison. Ces détails du curriculum-vitae du leader du RDR peuvent paraître superflus, ils sont néanmoins indispensables pour

¹⁴ au cours de l'émission télévisée « A la Une »

¹⁵ Au Nord du pays (carte annexe 1)

¹⁶ délivré en 1982 par le tribunal d'Abidjan.

comprendre l'acharnement dont il va être l'objet par la suite. A partir de 1994, certains notables du PDCI ne rêvent que d'une chose : prendre leur revanche sur le RDR, constitué de dissidents du PDCI.

A la mort d'Houphouët-Boigny, la jeune nation ivoirienne, tout juste trentenaire, traverse la première crise sérieuse de son histoire. La crise économique s'est transformée en crise sociale qui à son tour a dégénéré en crise politique. Même si les tensions et les déséquilibres augmentent au sein de la société ivoirienne, les luttes de factions entre les anciens barons d'Houphouët-Boigny pour le partage des derniers « carrés de chocolat¹⁷ » tendent à dresser le contexte de crise qui a permis la constitution d'une sorte de « terreau favorable » à l'utilisation de la rhétorique identitaire.

Si la crise a débuté au milieu des années 80, la politique volontariste houphouëtienne d'intégration des étrangers, permettait toujours, malgré les contestations croissantes, de maintenir une certaine cohésion nationale. Son successeur, Henri Konan-Bédié, va prendre le contre-pied de cette politique, et va se faire l'apôtre d'une véritable entreprise de création identitaire qui prendra le nom « d'ivoirité ». De quelle façon ce concept a-t-il émergé ?

2. La genèse du concept d'ivoirité

Le terme « d'ivoirité » a largement précédé l'émergence (2.1), l'officialisation et la conceptualisation du thème d'ivoirité (2.2).

2.1 De l'émergence du terme à l'émergence du thème

2.1.1 La paternité du terme

A qui attribuer la paternité du terme d'« ivoirité » ? Ce nom qui n'est répertorié dans aucun dictionnaire, est un néologisme créé de toute pièce, utilisé pour la première fois dans un article intitulé « ivoirité et authenticité » paru dans le journal *Fraternité Matin* (quotidien proche du PDCI) en 1974.

¹⁷ CHALEARD, Jean Louis. Les derniers carrés de chocolat. La fin d'un système économique-politique en Côte d'Ivoire. *Afrique contemporaine* : 1^{er} trimestre 2000, n° 193, p. 45.

Ce terme d'« ivoirité » est formé d'une contraction de la racine «ivoir » et d'un suffixe « ité ». La racine «ivoir » le rapproche de d'autres noms répertoriés dans le dictionnaire comme « Côte d'Ivoire »¹⁸ ou encore « ivoirien », faisant respectivement référence à la République de Côte d'Ivoire, indépendante en 1960 et aux citoyens qui la composent. Concernant le suffixe «ité », il semblerait aux vues de l'article paru en 1974 qu'il fasse référence aux termes « d'identité¹⁹ » ou plus précisément pour l'auteur à « l'authenticité de l'identité ivoirienne ». Alors que *hindutva*, « l'hindouï té », base l'identité indienne sur l'appartenance à la confession hindoue, l'« ivoirité » tel que ce terme est défini dans cet article, base l'identité ivoirienne par rapport à la nationalité ivoirienne, résultant de l'appartenance authentique et originelle au territoire ivoirien.

Cet article est écrit deux ans après la modification constitutionnelle portant sur le passage du *jus solis*, le droit du sol, au *jus sanguinis*, le droit du sang. De 1960 à 1972, il suffisait d'être né en Côte d'Ivoire pour être ivoirien. Depuis 1972, c'est le droit du sang qui prévaut, il faut être né de père « ou/et » de mère ivoirien pour avoir la nationalité. Cependant, il importe de relativiser la portée de cet article. Son auteur, Dieudonné Niangoran Porquet, a créé de nombreux néologismes, et celui-ci comme bien d'autres, passa totalement inaperçu. Le manque d'intérêt suscité par l'article tient aux circonstances de l'époque. En 1974, la Côte d'Ivoire est en pleine expansion économique et le discours présidentiel prêche l'accueil des étrangers venus travailler dans les plantations. Le contexte monopartisan était peu propice à l'ouverture d'un quelconque débat en contradiction avec la position présidentielle.

Cependant deux décennies plus tard, en 1993, le contexte politique marqué par la récente transition démocratique et par la difficile succession de Félix Houphouët-Boigny sur fond de crise économique, va progressivement fragiliser l'opinion publique et permettre aux idéologues du régime de s'accaparer le débat intérieur. Moins d'un an après son auto-proclamation, le président Konan-Bédié, annonce la modification du code électoral.

¹⁸La colonie française de Côte d'Ivoire, créée en 1893, est ainsi nommée en référence au commerce des défenses d'éléphants, de même la colonie britannique de la *Gold Coast* (devenu Ghana en 1957) devait son nom aux importantes mines d'or de la région Ashanti.

¹⁹ Le psychologue Erik Erikson, définit l'identité comme une conscience, un processus : à la fois le sentiment qu'a l'individu de lui-même et le rattachement de l'individu aux groupes sociaux. L'identité apparaît ainsi dans une perspective relationnelle. ERIKSON, Erik. Adolescence et crise, la quête de l'identité. Paris : Flammarion, 1972.

2.1.2 La modification du code électoral, l'émergence du thème

Le 23 novembre 1994, un nouveau code électoral est adopté. Il modifie à la fois les destinataires du droit de vote et durcit également les conditions relatives à l'éligibilité du président. L'ivoirité à cette date ne dit pas encore son nom, cette modification du code électoral n'est pas présentée comme une revendication identitaire par le président Bédié, elle en a néanmoins tous les caractères.

Sous la présidence de Félix Houphouët-Boigny, la notion d'éligibilité ne figure pas dans la Constitution ; celui qui est électeur est en même temps éligible. Cette distinction va être introduite en 1994 : l'article 49 du nouveau code électoral dispose : « *Nul ne peut être élu président de la République, s'il n'est ivoirien de naissance, né de père et de mère eux-mêmes ivoiriens de naissance* ».

Cet article, même s'il n'a pas vocation à s'appliquer à la majorité, mais seulement aux candidats à l'élection présidentielle, marque tout de même une volonté, affichée au plus haut sommet de l'Etat, de réserver la magistrature suprême aux seuls ivoiriens. Outre la réaffirmation du droit du sang pour l'obtention de la nationalité, cet article pose une contrainte supplémentaire : les deux parents doivent être ivoiriens. Cette modification du code électoral ne va pas passer inaperçue mais va au contraire faire naître un débat qui est toujours d'actualité, c'est la question du « et » et du « ou ». Le glossaire politique désigne par le « et », l'ivoirien né de parents eux-mêmes ivoiriens ; et par le « ou » l'ivoirien dont l'un des parents n'est pas ivoirien. Les « et » sont éligibles à la fonction de président de la république ; les « ou » ne le sont pas quoiqu'ils restent électeurs.

Par ailleurs, en 1990, les ressortissants étrangers avaient acquis le droit de vote aux élections. Cette disposition avait fait l'objet d'un débat controversé dans une Côte d'Ivoire fraîchement ouverte au multipartisme. Le leader du FPI, Laurent Gbagbo, dénonçait une mesure intervenue quelques mois avant les élections afin de garantir un vote massif des étrangers en faveur du président sortant. A cette époque, le PDCI était soudé derrière Houphouët-Boigny et soutenait cette mesure. En 1994, Henri Konan-Bédié, président du PDCI depuis le 23 avril, retire le droit de vote aux étrangers.

Sans développer ici l'objectif politique qui se cache derrière cette décision (l'instrumentalisation de l'ivoirité fera l'objet d'une seconde partie), il apparaît clairement, au vue des circonstances, qu'elle ait été principalement guidée par la volonté d'éviction du leader du RDR.

Cette modification du code électoral est donc une manifestation de l'ivoirité, même si en novembre 1994 personne ne lui donne encore ce nom. La légalisation de cette nouvelle forme d'exclusion marque la crispation identitaire à l'approche des élections.

2.2 De l'officialisation du terme « d'ivoirité » à sa conceptualisation

2.2.1 L'officialisation de l'ivoirité par le président H. Konan Bédié

Le néologisme d'« ivoirité », tombé en désuétude depuis 1974, va « ressortir des oubliettes » en 1995. Il est solennellement officialisé et développé lors d'un discours présidentiel à l'occasion du 10^{ème} congrès du PDCI, le 26 août 1995. Le terme sera employé dans ce discours à de nombreuses reprises.

Henri Konan Bédié aspire selon ses termes à refonder une nouvelle Côte d'Ivoire sous la protection du « *manteau blanc de l'ivoirité* ». Pour lui l'ivoirité est « *un concept fédérateur, socle sur lequel doit reposer la nation ivoirienne, l'ivoirité constitue d'abord un cadre d'identification mettant l'accent sur les valeurs spécifiques de la société ivoirienne mais est également un cadre d'intégration des premières composantes ethniques qui ont donné naissance à la Côte d'Ivoire et intègre tous les apports extérieurs qui sont venus se fondre dans le moule du destin partagé* ».

A l'occasion de ce congrès annuel du PDCI, Henri Konan Bédié charge un groupe d'intellectuels de la conceptualisation du néologisme qu'il vient de réinventer. Il fonde la C.U.R.D.I.P.H.E, sigle signifiant : Cellule universitaire de recherche et de diffusion des idées et des actions politiques du président Henri Konan Bédié.

2.2.2 La conceptualisation de « l'ivoirité » par la CURDIPHE

A partir de cette date, les idéologues du PDCI et autres intellectuels et universitaires, rassemblés au sein de la CURDIPHE, se sont attelés à la conceptualisation de l'ivoirité. En latin, *concipere* signifie concevoir ; ces idéologues vont en effet effectuer un véritable travail de conception, de création, de production identitaire à la demande du gouvernement. A partir d'un néologisme dont les contours avaient été vaguement décrits une première fois dans l'article d'un quotidien, et ensuite développés de façon nébuleuse lors du discours d'Henri Konan-Bédié, ces entrepreneurs identitaires vont développer un véritable concept d'ivoirité. Ce concept s'appuie tout d'abord sur le modèle akan, il va être ensuite développé dans plusieurs ouvrages publiés par la CURDIPHE.

2.2.2.1 De l'akanité à l'ivoirité

Selon H. Konan-Bédié et les idéologues de la CURDIPHE, la vision essentialiste de l'ivoirité s'incarnait dans une figure exemplaire : l'univers socio-culturel akan²⁰ et plus particulièrement baoulé, dont lui-même, ainsi que Félix Houphouët-Boigny et de nombreux cadres du PDCI étaient issus. Ils justifient ce choix par l'ancienneté du groupe. Le président Konan Bédié, explique dans son livre *les chemins de ma vie*²¹ que les Akan auraient été implantés en Côte d'Ivoire depuis plus de trois siècles. Les traditions et les systèmes de pensée du monde Akan étaient, selon lui, suffisamment riches pour servir de moteur à une modernisation accélérée de la Côte d'Ivoire. Pour donner plus de poids à ses propos, il se réfère aux dragons asiatiques dont il attribue le décollage économique rapide à leur système de valeurs, à leur culture nationale. A l'image des dragons d'Asie, le président Konan-Bédié entend s'appuyer sur la culture ivoirienne pour faire de son pays « un éléphant d'Afrique ».

Aidé des idéologues de la CURDIPHE, il a tenté de mettre en avant ce que la culture des akan présentait d'exemplaire : « l'harmonie entre les gens du pouvoir et les gens de la terre ». Selon lui, « les baoulé possédaient un sens aigu de l'Etat depuis des immémoriaux »²². Le président n'hésita pas à décliner cette vision en son nom propre, revendiquant descendre

²⁰ Le groupe Akan est présent à la fois sur les territoires ivoirien, ghanéen et togolais. En Côte d'Ivoire ce groupe est principalement composé des groupes Baoulé, Agni et des Abbron.

²¹ KONAN-BEDIE, Henri. Les chemins de ma vie. Paris : Plon, 1999.

d'une « double filiation royale », il aspirait à fonder sa légitimité présidentielle sur une légitimité traditionnelle et aristocratique.

Ce discours était d'autant plus renforcé qu'il renvoyait à la pratique établie par Félix Houphouët-Boigny, qui avait depuis l'indépendance favorisé l'ethnie dont il était issu par le biais de la « géopolitique nationale ». L'entreprise du président Bédié fut d'une certaine manière un héritage, s'appuyant sur cette longue expérience historique.

2.2.2.2 Extraits de l'ouvrage-manifeste de la CURDIPHE

La CURDIPHE s'est illustrée dans la diffusion de plusieurs ouvrages, elle sera également très active dans l'organisation de colloques, séminaires et autres groupes de travail. Elle a publié la revue *E.T.H.N.I.C.S* (Etudes et théories de l'humanisme ivoirien pour la synthèse culturelle). Un an après le discours de H. Konan-Bédié, lors du forum du PDCI de 1996, elle publie un ouvrage-manifeste intitulé : *l'ivoirité ou l'esprit du nouveau contrat social d'Henri Konan Bédié*. Cet ouvrage est publié sous la direction de Saliou Touré²³, par les Presses universitaires d'Abidjan. Voici quelques extraits²⁴ de cet ouvrage :

« Contrairement à certaines opinions, la notion d'ivoirité n'est ni sectarisme étroit, ni expression d'une quelconque xénophobie ; elle est la synthèse parfaite de notre histoire, l'affirmation d'une manière d'être originale, bref, un concept fédérateur de nos différences » (Saliou Touré, page 12)

« L'ivoirité est, selon nous, une exigence de souveraineté, d'identité, de créativité. Le peuple ivoirien doit d'abord affirmer sa souveraineté, son autorité face aux menaces de dépossession et d'assujettissement : qu'il s'agisse de l'immigration ou du pouvoir économique et politique. » (page 20)

« Pour construire un « Nous », il faut le distinguer d'un « Eux ». Il faut parvenir à établir la discrimination « Nous / Eux » d'une manière qu'il soit compatible avec le pluralisme des nationalités. » (Niamkey Koffi, page 26)

« L'ivoirité apparaît comme un système dont la cohérence même suppose la fermeture. Oui, fermeture... Fermeture et contrôle de nos frontières : veiller à l'intégrité de son territoire n'est pas de la xénophobie. L'identification de soi suppose naturellement la différenciation de l'autre et la démarcation postule, qu'on le veuille ou non, la discrimination. Il n'est pas possible d'être à la fois soi et l'autre. »

²² MEMEL FOTE. Un mythe politique des akan : le sens de l'Etat. In VALSECCHI. Monde akan. Identité et pouvoir en Afrique occidentale. Paris : l'Harmattan, 2000, p. 21.

²³ Professeur et ministre de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation technologique.

²⁴ extraits tirés du dossier : Côte d'Ivoire, la tentation ethnonationaliste. Politique Africaine, juin 2000, n° 78, p. 63.

(page 40)

La préface et plusieurs chapitres de l'ouvrage œuvrent à légitimation de l'ivoirité en distinguant ce terme de toute référence à un « *sectarisme étroit* » et à « *la xénophobie* ». Cette « déclaration d'intention » vise à désamorcer toute critique ultérieure. Les idéologues replacent la légitimité de l'ivoirité dans l'histoire et dans une volonté de créer une identité fédératrice. Cet ouvrage du groupe CURDIPHE ne se formalise pas de quelques incohérences, lorsqu'après avoir infirmé une quelconque revendication xénophobe, quelques pages plus loin apparaît la crainte « *d'assujettissement (...)* » par le biais de « *l'immigration (...)* », justifiant « *la fermeture des frontières (...) et la discrimination* ».

Après ce prologue de séduction et de légitimation, les auteurs de cet ouvrage collectif s'attèlent à la définition « *des fondements socio-culturels de l'ivoirité* » :

« L'ivoirité c'est l'ensemble des données socio-historique, géographiques et linguistiques qui permettent de dire si un individu est citoyen de Côte d'Ivoire ou Ivoirien. L'individu qui revendique son ivoirité est supposé avoir pour pays la Côte d'Ivoire, né de parents ivoiriens appartenant à l'une des ethnies autochtones de la Côte d'Ivoire. Etre originaire du même pays c'est :

*-descendre des mêmes ancêtres fondateurs des différentes provinces du pays
-avoir comme langue, l'une des langues des cinq grands groupes ethnolinguistiques existant, le twi des Akan, le mandé-tan des Malinké et Bambara, le mandéfou des Dan, siénafo des GUR (Sénoufo, Lobi, Dagari), le magwé des Krou.
-avoir des habitudes de vie (culture et civilisation)
-partager le même vécu socio-culturel (avoir le même chef et être soumis aux mêmes lois) »*
(page 48)

« Tous ceux qui remplissent ces critères sont des ivoiriens de souche. Il existe deux groupes d'ivoiriens de souche :

1. Les autochtones à origine mythique (selon le tambour parleur, les mythes et les légendes ont souvent une part de vérité) :

*-les Sub-terriens : les ancêtres sortis de la terre ou du trou (dont les Diola de Touba du groupe Mandé, les Brôkô de Bondoukou du groupe GUR, les Koulango de Doumassi...)
-les Extra-terrestres : les ancêtres descendus ou venus du ciel (dont les Klanho de Fakobly du groupe Krou, les Abès de Katimanso d'Abengourou du groupe Akan, les Assoko de Jacquville du groupe Akan.*

2. Les autochtones sans origine mythique :

Les No (Krou), les Wan (Dan), les Toura (Dan), les Gagou (Dan), les Abèdjè (Akan), les Nkôkôdjè (Akan), les Brékégon (Ebrié Akan), les Abidji (Akan), les Mbatra (Krou), les Koukôlou (Dida-Krou), les Mamba (GUR) ...

D'après ce tableau, le 10 mars 1893, au moment où la Côte d'Ivoire naissait, les ancêtres de tous les grands groupes ethniques étaient déjà en place ; ils viennent de nul part d'autre que du sol, de l'eau et de l'espace aérien de leur pays d'aujourd'hui. »

(page 50)

Ces ouvrages sont destinés à séduire le lecteur et surtout à le convaincre à grand renfort de mots et de bons sentiments de la parfaite légitimité de l'ivoirité. Comment un concept qui se voulait fédérateur est-il devenu l'inverse de ce qu'il prétendait être : le ferment d'une profonde division nationale ?

3. Le glissement du concept vers l'exclusion

« La conceptualisation de l'ivoirité par la CURDIPHE pouvait sembler inoffensive mais indiquait au contraire que la Côte d'Ivoire était résolument en train de franchir une étape décisive de son unité nationale, ce n'était là qu'une définition de surface propre à masquer de très pernicious ferments de division » (Jean-Pierre Dozon²⁵).

Dans la rhétorique du pouvoir, l'ivoirité devient rapidement un ferment de division interne, ferment se fixant sur les étrangers et sur les gens du Nord ayant pour conséquence une triple exclusion : xénophobe (3.1), ethnique (3.2) qui deviendra régionale et religieuse (3.3).

3.1 Un concept xénophobe

3.1.1 L'ambiguïté du concept diffusé par les entrepreneurs identitaires

L'affirmation de l'appartenance à une identité culturelle ne serait pas dangereuse en elle-même, si cette quête identitaire n'était pas en même temps synonyme d'exclusion. La définition de l'ivoirité est ambiguë, les critères sur lesquels elle repose, ne semblent pas faire l'unanimité parmi ceux qui sont censés la définir et la diffuser. Il y a eu dès le départ deux courants au sein même de la CURDIPHE.

Pour un premier courant, l'ivoirité se définissait comme l'expression des peuples de Côte d'Ivoire, c'est à dire à la fois des ivoiriens mais aussi des étrangers qui souhaitaient intégrer les valeurs ivoiriennes. Pour l'ethnologue Niangoran-Bouah²⁶, membre de la CURDIPHE, « l'individu qui se réclame de l'ivoirité est supposé avoir pour pays la Côte d'Ivoire, né de

²⁵ DOZON, Jean-Pierre. *Afrique contemporaine*, n° 193. Op. cit.

²⁶ NIANGORAN-BOUAH, in *ETHNICS*, n°1, 1996.

parents ivoiriens appartenant à une des ethnies autochtones de la Côte d'Ivoire, ou étranger, qui par une demande spéciale a obtenu la nationalité ivoirienne ». Pour les défenseurs de cette thèse il ne s'agissait pas de xénophobie, au contraire selon Jean-Pierre Dozon²⁷, « certains de ces idéologues du parti pensaient plutôt encourager une nouvelle sensibilité nationale, distincte du sentiment d'appartenance ethnique traditionnel, devant correspondre à un nouveau palier identitaire, celui de l'Etat-nation».

Cependant pour le second courant, l'ivoirité devait être un support idéologique destiné à défendre les intérêts politiques et économiques des ivoiriens, et exclusivement des ivoiriens. A la manière du parti national ivoirien qui a développé le slogan « *des ivoiriens d'abord* » à partir de 1996, de nombreux cadres du PDCI ont adhéré à cette seconde thèse.

L'ambiguïté caractérisée par l'inclusion ou l'exclusion des étrangers souhaitant appartenir à cette identité ivoirienne est sous-jacente et sans doute volontaire dès l'officialisation du concept en 1995. Cette ambiguïté qui engendre ce glissement vers la xénophobie va être reprochée à Henri Konan-Bédié et aux idéologues du PDCI dès cette date. C'est la raison pour laquelle, les entrepreneurs identitaires, utilisent un arsenal de mots et de périphrases aux accents parfois lyriques, afin de convaincre l'opinion publique de la légitimité de leur concept. Surtout ils affirment et réaffirment à grand renfort de précautions verbales, l'absence d'ambition xénophobe de l'ivoirité. Henri Konan-Bédié lui-même, un an après l'annonce officielle de l'ivoirité, lors du 10^{ème} congrès du PDCI, tente de mettre un terme à la polémique que suscite son concept : « *Deux de choses l'une, ou bien on est ivoirien, on se sent ivoirien, et on estime que les ivoiriens sont l'expression d'un ensemble d'attitudes, de comportements ou d'opinions qui leur ressemblent et les rassemblent et qu'ainsi qu'ils ont en commun un héritage et des valeurs, une culture nationale à partager et à faire fructifier pour en assurer l'universalité (...) ou bien on est étranger à cette réalité, à cette communauté (...) et dans ce cas on est pas concerné par le concept d'ivoirité, mais on peut vivre sa nationalité, sa citoyenneté ivoirienne pleinement dans la paix. L'ivoirité, quelque soit notre ethnie, notre religion, notre région, notre race est promise à tous, même aux étrangers pour autant qu'ils embrassent la culture ivoirienne.* »²⁸

²⁷ DOZON, Jean-Pierre. La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethnonationalisme. Politique africaine, juin 2000, n°78, p24

²⁸ Extrait du discours d'Henri Konan-Bédié, lors du 10^{ème} congrès du PDCI, le 28 octobre 1996. KIPRE, Pierre. Les discours politiques de décembre 1999 à l'élection présidentielle de d'octobre 2000 : thèmes, enjeux et

Au regard de cette ambiguïté, l'ivoirité se présente comme un piège intellectuel inévitable dans lequel vont tomber ceux qui voulaient remodeler la psychologie identitaire de la Côte d'Ivoire.

La conceptualisation de l'ivoirité veille à se présenter comme une réflexion sur l'identité ivoirienne, détachée de toutes considérations discriminatoires, comme un instrument d'harmonisation de la diversité culturelle ivoirienne sans rejet ni exclusion. En réalité il s'agit de xénophobie...

3.1.2 Le caractère xénophobe du concept

Malgré les nombreuses déclarations des idéologues de l'ivoirité, infirmant tout lien de leur concept avec la tentation xénophobe, force est de constater qu'ils distinguent les « ivoiriens » qui sont fondés à revendiquer leur appartenance à l'identité ivoirienne, des « citoyens de Côte d'Ivoire » qui même s'ils résident sur le territoire national ne partagent pas cette identité. Ce qui différencie le citoyen de « l'ivoirien de souche » est régi par un double critère : la nationalité et l'appartenance à une ethnie autochtone.

Le premier critère est celui de la nationalité ivoirienne de celui qui se revendique ivoirien, nationalité elle-même transmise par les deux parents ivoiriens selon les idéologues. Ce critère vient réaffirmer la transmission de la nationalité selon les critères du droit du sang. Ce critère tel qu'il est défini en 1972 dans le code de la nationalité est néanmoins beaucoup plus ouvert que ce que propose la CURDIPHE. Dans le code, l'attribution de la nationalité résulte, en effet, de la nationalité ivoirienne de l'un des deux parents, pour la CURDIPHE le sentiment d'appartenance à l'identité ivoirienne nécessite que les deux parents aient eux-mêmes cette nationalité.

Le second critère est celui de l'appartenance à une ethnie autochtone, ethnie ayant ou non des origines mythiques. De façon surréaliste les entrepreneurs identitaires attribuent la véracité de l'autochtonie à un « mythe », qualifié comme tel, légitimé par une analyse plus proche du lieu commun : de la même façon qu'il n'y aurait pas de fumée sans feu, « les mythes ont souvent

confrontations. In VIDAL, Claudine, LE PAPE Marc (Dir.). Côte d'Ivoire 1999-2000, l'année terrible. Op. cit., p.94.

une part de vérité ». Le mythe de l'autochtonie des « ivoiriens de souche » repose donc sur l'affirmation de cette origine par le « tambour parleur ». Les idéologues de la CURDIPHE persistent et signent en distinguant au sein de ces ethnies autochtones mythiques « les Sub-terriens : les ancêtres sortis de la terre ou du trou (...) des Extra-terrestres : les ancêtres descendus du ciel ». La CURDIPHE prend le soin de lister les ethnies autochtones, dont elle situe la cristallisation en 1893, date à laquelle le protectorat français est imposé à la colonie de Côte d'Ivoire.

Moins équivoque sur le sujet, en 1998, le Conseil économique et social (CES), institution étatique, publie un rapport²⁹ intitulé « Immigration en Côte d'Ivoire, le seuil du tolérable est largement dépassé ». Selon ses termes, l'immigration aurait transformé la structure même de la population du pays avec des conséquences négatives sur les équilibres démographiques, de la vie politique, de l'emploi, de la sécurité, de la paix sociale. Les fondements de ce rapport ont été vivement critiqués, et son contenu qualifié de « propagande xénophobe ». Voici quelques extraits de cette prose officielle :

« Le taux de chômage est plus élevé pour les ivoiriens de souche que pour les immigrants (...) L'ampleur du nombre de la population étrangère (...) risque de constituer un facteur d'insécurité dans le pays. (...) Selon le dernier recensement, les étrangers habitent les quartiers précaires, reconnus comme le nid des malfrats (...) Les statistiques ont relevé une grande implication des étrangers dans la criminalité. (...)

L'afflux d'immigrants de confession islamique a considérablement modifié l'équilibre religieux préexistant (...). Une telle rupture d'équilibre dans un domaine aussi sensible, pourrait amener certains esprits à tenter d'exploiter l'appartenance religieuse à des fins politiques, toute chose qui dessert l'unité et l'harmonie nationales, et menace la paix sociale si chère à notre pays. (...)

S'il est vrai qu'aucun pays du monde ne peut vivre en vase clos, il est aussi vrai que chaque pays doit, dans son intérêt, prendre des dispositions adéquates pour ne pas se laisser envahir par l'étranger. Ce n'est pas de la xénophobie, c'est une simple question de sauvegarde nationale. »

H. Konan-Bédié a fait de l'ivoirité, un outil de discrimination nationale, justifiant de la division entre les « vrais ivoiriens » et les « faux ivoiriens ». L'ivoirité définit en quelque sorte, un rapport entre le « Eux » et le « Nous ». Le concept s'est focalisé sur la question de l'immigration dès le départ, c'est en ce sens qu'il fait figure de principe de discrimination

²⁹ publication d'extraits de ce rapport dans politique africaine, n° 78, Op. cit. p.50.

collective, postulant la négation ou la mise à distance de l' «Autre », en l'occurrence de « l'étranger ».

3.2 Un concept ethnique

3.2.1 Les théories de l'ethnicité

Le concept d'ivoirité va *se poser en s'opposant...* Il s'oppose comme on vient de le voir aux « hors groupes » : les étrangers, et il se pose comme le sentiment d'appartenance aux groupes ethniques, groupes ayant été catégorisés au moment de la colonisation. Les marqueurs identitaires du récit ethnique, la langue, le territoire, les mythes des origines servent à définir ceux qui sont en droit de revendiquer l'appartenance au groupe des « ivoiriens de souche », ceux qui peuvent se reconnaître dans le « Nous » et stigmatiser les « Autres ».

Dans une perspective historique, Jean Loup Amselle³⁰ affirme que « l'invention des ethnies est l'œuvre des administrateurs coloniaux et des ethnologues professionnels visant à interpréter la réalité africaine. » Selon lui, pendant la période pré-coloniale, le rapport à l'ethnie n'était pas aussi stricte que l'on veut bien le faire croire aujourd'hui, lorsque l'on affirme que le retour de l'ethnicité est un retour de la tradition. A cette époque, l'individu semblait au contraire entretenir des liens avec de multiples marqueurs identitaires : religieux, linguistiques, politiques (...). Cette identité « à géométrie variable »³¹ aurait été dénaturée par l'obsession classificatoire du colonisateur, qui aurait ainsi « rigidifié » par ses bricolages identitaires des espaces d'appartenance selon ses intérêts. Pour J.L Amselle, cette création coloniale ne doit pas pour autant masquer l'utilisation actuelle de critères ethniques par les entrepreneurs identitaires africains.

La terminologie ethnique est en fréquemment utilisée à tort comme une résurgence de la tradition. Jean-François Bayart³² démontre au contraire qu'elle est une « illusion identitaire » instrumentalisée et manipulée, de façon très moderne, par des groupes d'intérêts afin d'accéder au pouvoir.

³⁰ AMSELLE, Jean Loup. Logiques métisses. Paris : Payot, 1990, p. 22.

³¹ OTAYEK, René. Identités et démocratie dans un monde global. Paris : Presses de Sciences po, 2000, p. 48-57.

³² BAYART, Jean-François. L'illusion identitaire. Paris : Fayard, 1996, p. 247.

La définition de l'ethnicité apparaît comme particulièrement controversée, Christian Coulon³³ la définit pour sa part comme « une représentation et un phénomène social produit par les acteurs en situation historique,(...) produisant des mobilisations.(...) L'ethnie n'est pas une structure immuable».

3.2.2 La « ré-interprétation » ivoirienne de l'ethnicité

3.2.2.1 Un concept s'appuyant sur les « ethnies de Côte d'Ivoire »

De l'extérieur, on pourrait croire que ce rapport à l'ethnie est le fait des anciens, des illettrés qui perpétuent la tradition et l'attachement à leurs ancêtres, à leurs terres et à leurs coutumes. Il n'en est rien, l'ivoirité relève d'une construction identitaire, dont les auteurs sont au contraire des intellectuels lettrés, ayant la plupart du temps été formés à l'occidental. Cette mise en récit de l'ivoirité a été l'œuvre de l'intelligentsia ivoirienne ayant répondu à l'appel du président Bédié. Ce rôle joué par les intellectuels n'est pas propre à la Côte d'Ivoire, Anthony D. Smith³⁴ considère que les intellectuels sont généralement : « les bergers du renouveau ethnique indispensable à la mise en récit de l'ethnicité ».

Les idéologues ivoiriens vont se réapproprier la classification ethnique datant de la période coloniale³⁵. La tradition est appelée à « la rescousse » dans ce contexte de crise économique pour mettre en évidence une « invasion migratoire » venant empiéter sur les droits des autochtones. L'ethnicité apparaît comme un mode d'identification disponible et donc aisément identifiable. Pour Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff-Feinart³⁶ « l'ethnicité ne renvoie pas à une essence que l'on possède mais à un ensemble de ressources pour l'action sociale ». L'ivoirité se présente donc comme une identité reconstruite visant à développer un sentiment d'appartenance mobilisateur. L'ethnicité, déjà utilisée et instrumentalisée pendant la période coloniale est à nouveau ressortie des « oubliettes ». Elle avait en effet été mise en sommeil

³³ COULON, Christian. Les dynamiques de l'ethnicité en Afrique noire. In BIRNBAUM, Pierre. Sociologie des nationalismes. Paris : PUF, 1997, p.38.

³⁴ SMITH, A. D. The ethnic revival. Cambridge : University Press, 1981, p.108

³⁵ Ceci peut être rapproché du nationalisme congolais, qui à partir de 1966 est parti à la recherche de l'« authenticité », doctrine mobutiste ayant pour principal objectif l'émancipation de la tutelle coloniale en revenant aux racines africaines et en rejetant l'assimilation aux valeurs occidentales (belges en particulier) ; ce projet idéologique reposait lui aussi sur la reconnaissance de l'existence d'ethnies, telles qu'elles avaient été répertoriées au milieu du vingtième siècle par les Belges. (BRAECKMAN, C. Le dinosaure, le Zaïre de Mobutu. Paris : Fayard, 1992, p.172)

pendant la période ayant succédé l'indépendance, Houphouët-Boigny préférant mobiliser sur le thème de l'intégration nationale et de l'immigration nécessaires au développement, même s'il s'appuyait parallèlement sur les Akan pour asseoir son pouvoir.

L'affirmation du concept d'ivoirité pose nécessairement la question de la définition de la citoyenneté ivoirienne. Les entrepreneurs identitaires vont donc énumérer les groupes ethniques pouvant se réclamer de cette citoyenneté et définir a contrario ceux qui ne le peuvent pas : les étrangers. Lors du Forum organisé par la CURDIPHE, en mars 1996 à Abidjan, six groupes ethnolinguistiques³⁷ sont répertoriés : les Akan, les Malinké, les Bambara, les Dan, les GUR (Senoufo, Lobi, Diagari) et les Krou.

En outre, Henri Konan-Bédié va s'appuyer sur un groupe ethnique en particulier : le sien, le groupe akan.

3.2.2.2 L'assimilation de l'ivoirité à l'akanité

L'ivoirité va très rapidement s'articuler autour de la sur-valorisation d'une figure exemplaire: l'akanité ou la baoulité (sous-groupe akan). L'akanité entend convaincre que certaines ethnies auraient des prédispositions historiques et mythiques pour gouverner. Ce mode de pensée exclut, *a contrario*, les autres ethnies du fait qu'elles n'auraient pas les mêmes prédispositions. Certains peuples ivoiriens semblent selon cette logique beaucoup moins aptes à occuper des postes gouvernementaux, les ressortissants de l'Ouest étant les premiers exclus de cette vision ethnique du gouvernement. Si l'entreprise idéologique de l'akanité va réussir à convaincre avec autant de succès, c'est parce qu'elle dispose d'une assise historique.

La politique houphouëtienne, malgré sa « géopolitique nationale », s'était appuyée principalement sur les peuples du Nord, marginalisant volontairement les peuples de l'Ouest. En 1970, les bété, peuple de l'Ouest, ont proclamé la république d'Eburnie qui voulait regrouper toutes les populations de l'Ouest sous leur tutelle. La répression de cette tentative

³⁶ POUTIGNAT, Philippe ; SREIFF-FEINART, Jocelyne. Théories de l'ethnicité. Paris : PUF, 1995, p. 182

³⁷ On différencie généralement quatre ou cinq grands groupes en Côte d'Ivoire : les mandé ou malinké (du Nord et Sud), les GUR ou voltaïques, les krou et les akan. Les idéologues semblent néanmoins donner une importance particulière aux bambara et aux dan.

sécessionniste ne se fait pas attendre : Houphouët-Boigny envoie l'armée et la gendarmerie. Certains estiment les massacres à plus de 4000 morts³⁸.

Deux choses distinguent néanmoins la baoulité, l'akanité ou encore l'ivoirité de la « *géopolitique nationale* » de l'ancien président. Tout d'abord, Henri Konan-Bédié n'effectue plus de « *rééquilibrage ethnico-régionaux* » : les subventions ne sont plus redistribuées dans les régions défavorisées alors que le territoire akan en bénéficie toujours, le pouvoir est, selon Memel Foté³⁹, « concentré uniquement aux mains des baoulé, en une sorte d'ethnocratie ». En outre, la politique dite de l'ivoirité se différencie d'autant plus de l'houphouëtisme, du fait de l'utilisation de cette « baoulisation », comme modèle de défense des intérêts exclusivement nationaux au détriment des étrangers qu'Houphouët avait tenté d'assimiler.

L'akanité vise donc à légitimer l'hégémonie du pouvoir des akan, et plus particulièrement le pouvoir du président Bédié, qui n'hésite pas à recourir au mythe du premier arrivant et à « sa double filiation royale » afin de mettre en place un culte de la personnalité, diffusé par la cellule qu'il a créé à cette effet : la Cercle national Bédié et la CURDIPHE.

L'idéologie de l'ivoirité va par ailleurs opérer sur deux fronts. Elle va d'un côté, refuser l'accès des peuples de l'Ouest au gouvernement et aux fonctions administratives, en mettant en place l'akanisation ou la baoulisation de la fonction publique. Elle va d'un autre côté, mettre en doute les origines et la citoyenneté de la population du Nord.

Cependant l'akanité ne résistera pas à l'alternance. L'arrivée au pouvoir de Laurent Gbagbo en octobre 2000 marque une nouvelle étape du concept d'ivoirité. Jusqu'à cette date, le concept s'affirmait en s'opposant aux étrangers et en s'appuyant sur le groupe akan. Laurent Gbagbo, ne va pas rejeter ce concept xénophobe mais le faire évoluer, il va élargir la base de l'ivoirité du groupe ethnique akan à l'ensemble du Sud chrétien ivoirien.

³⁸ CŒUR, Gilles. Un socialiste à visage ethnique. *Alternatives internationales*, mars-avril 2003, n°07, p.6

³⁹ MEMEL FOTE. *Op. cit.*, p. 42

3.3 Un concept régionaliste et religieux

L'ivoirité, à partir de l'alternance, va se présenter beaucoup plus comme un concept régionaliste et religieux que comme un concept ethnique. Il va opposer les ivoiriens majoritairement musulmans des savanes du Nord, aux ivoiriens chrétiens du Sud forestier.

3.3.1 L'opposition géographique « Nord / Sud »

Les groupes ethniques du Sud (Akan, Krou), majoritairement chrétiens, implantés dans les zones forestières, ont entretenu l'idée que les migrants musulmans des savanes du Nord n'ont jamais été chez eux dans le Sud. L'assimilation des ivoiriens du Nord aux étrangers musulmans (venus d'Afrique de l'Ouest francophone) renforce le sentiment que les ivoiriens du Nord sont des étrangers.

Cette opposition Nord / Sud n'est pas propre à la Côte d'Ivoire. Etienne Balibar⁴⁰ estime que la situation ivoirienne peut être rapprochée de celle de cinq autres Etats contigus : le Cameroun, le Nigéria, le Bénin, le Togo et le Ghana. Selon lui « on pourrait tracer une ligne horizontale continue à travers ces six Etats. Les populations qui vivent au Nord et au Sud de cette ligne ont tendance à être à l'opposé les unes des autres : en ce qui concerne les conditions géographiques et les larges familles culturelles qui y correspondent, la savane s'oppose à la forêt ; sur le plan religieux les animistes/musulmans s'opposent aux animistes/chrétiens ».

L'ivoirité va exacerber un peu plus cette opposition Nord / Sud. Le concept perd en quelque sorte son caractère ethnique par cette extension du pôle akan au pôle chrétien. La force particulièrement discriminatoire de l'ivoirité va être de projeter une partie des populations nationales sur l'extérieur pour les assimiler à des étrangers.

3.3.2 La marginalisation des ivoiriens musulmans du Nord

Cette nouvelle conception de l'ivoirité visant à mobiliser le Sud va inévitablement conduire à la marginalisation des ivoiriens du Nord. En répertoriant les groupes GUR, dioula

⁴⁰ BALIBAR, Etienne. Race, nation, classe. Les identités ambiguës. Paris : l'Harmattan, 1988, p. 256

et mandé, l'ouvrage-manifeste de la CURDIPHE considérait les populations du Nord comme des ivoiriens à part entière, et ne faisait nullement référence à une confession religieuse. Aucune loi, ni même discours officiel du gouvernement ne vont clairement rejeter les ivoiriens du Nord. Mais ils vont être, dans les faits, privés de leur participation à la nouvelle identité par le déplacement de la base akan à un ensemble plus vaste : le Sud chrétien. De quelle façon les ivoiriens du Nord vont-ils être exclus du jeu politique ?

Deux facteurs peuvent expliquer cette exclusion. Tout d'abord, les migrants du Nord n'ont jamais été totalement intégrés dans le Sud car assimilés aux « étrangers du Grand Nord », les revendications autour du thème de l'autochtonie vont se réveiller dans ce contexte de crise économique et foncière. Ensuite les régimes de Henri Konan-Bédié et de Laurent Gbagbo vont instrumentaliser cette état de fait à des fins politiciennes incarnées par l'éviction d'Alassane Ouattara.

Désignés « dioula » d'une manière générique⁴¹, beaucoup d'ivoiriens du Nord se sont massivement déplacés vers le Sud, où fortement encouragés par l'administration coloniale ils ont joué un rôle majeur dans le développement des villes, et pris une part active dans l'agriculture de plantation. Dans de nombreuses villes du Sud, il existe un quartier appelé « diouladougou » : le quartier dioula. Les nordistes avaient une place privilégiée dans la « *géopolitique nationale* » de Félix Houphouët-Boigny. Selon lui la cohésion nationale nécessitait que les ivoiriens se sentent chez eux sur l'ensemble du territoire. Ayant fortement encouragé les ivoiriens du Nord à se déplacer dans les plantations du Sud, il lui fallait rendre sa politique suffisamment cohérente et attractive et donc œuvrer pour l'intégration des populations du Nord installées au Sud.

Malgré cette politique volontariste d'intégration, non seulement les ivoiriens du Nord ne seront jamais assimilés à leurs compatriotes du Sud, mais surtout ils vont être progressivement assimilés aux étrangers. Les autochtones du Sud les considèrent en effet comme venus du « Grand Nord », et ne les différencient pas des immigrants étrangers maliens, burkinabés ou guinéens. Cette assimilation des ivoiriens du Nord aux immigrés du « Grand Nord » est renforcée du fait qu'ils pratiquent la même religion. L'islam⁴² est

⁴¹ le groupe dioula est l'un des groupes du Nord, les chrétiens du Sud désignent néanmoins par cette appellation l'ensemble de ceux qu'ils appellent « les nordistes ». Carte des groupes ethniques, annexe 5.

⁴² données chiffrées relatives aux religion, annexe 5.

majoritaire sur les territoires GUR (dioula, lobi, sénoufo) comme dans les pays voisins : Guinée, Burkina Faso et Mali. La population du Sud distingue difficilement les ressortissants étrangers des citoyens ivoiriens du Nord, et donc assimile de façon plus ou moins consciente l'ensemble des sahéliens.

A partir de la crise économique le pays n'est plus en mesure d'accueillir les migrants comme par le passé, le principe de préférence nationale est donc activé, argumentaire classique qui désigne l'étranger comme « le bouc émissaire », responsable de tous les maux.

L'autochtonie, va elle aussi être revendiquée, à l'instar de la préférence nationale, pour faire valoir, dans un terroir donné, des droits privilégiés aux autochtones. Un contexte de crise foncière, alimente les revendications des planteurs du Sud forestier opposés aux ivoiriens du Nord et aux étrangers⁴³.

Aux regards des thèses de l'autochtonie, la notion d' « étranger » est doublement connotée, elle désigne à la fois celui qui n'appartient pas au territoire national (sens commun du terme), mais désigne en outre, celui qui n'est pas issu du terroir local, celui qu'on désignera plutôt sous le terme d'allochtone. Les planteurs du Sud, n'ont eu de cesse de revendiquer que « même les ivoiriens n'étaient pas chez eux dans leur terroir, s'ils n'étaient pas issus du groupe autochtone ». Ils revendiquent une protection sur le plan économique⁴⁴ et défendent sur le plan politique une « citoyenneté autochtone » (un droit prioritaire au sein des instances représentatives du terroir).

L'ivoirien du Nord implanté au Sud, apparaît comme un « bouc émissaire », arrivé « après » et appartenant à une confession religieuse différente, il est d'autant moins légitime à revendiquer l'accès à la terre ou au politique dans un terroir où il n'est pas autochtone.

L'assimilation des ivoiriens du Nord au groupe « dioula », s'appuie sur un sentiment de différence des gens du Sud. Ils ne veulent pas être assimilés à cet « Autre », ce « Mossi », « ce

⁴³ A partir des années 90 il reste peu de terres à défricher, les espaces géographiques sont saturés, à cela s'ajoute la crise de l'insertion urbaine (due à la montée du chômage). En vertu des revendications des autochtones, les allochtones ne devraient pas posséder une terre située sur leur territoire. Les chefs traditionnels du Sud revendiquent l'antériorité de la présence de leur groupe ethniques et la forte « personnalité » des espaces tribaux. Ils soutiennent une « citoyenneté ivoirienne autochtone » qui leur permettrait, sur leur « territoire », de passer avant ceux qui sont venus s'y installer après eux : les baoulé, les « dioula », ou autres migrants étrangers.

dioula », « ce musulman », caractérisé par ses différences : géographique, ethnique, professionnelle (propension des nordistes au commerce) et religieuse. Cette volonté de non assimilation est concomitante de la volonté de s'identifier à des « ivoiriens authentiques », « des ivoiriens de souche », des « citoyens à part entière ».

Cette marginalisation des populations du Nord semble être la conséquence de l'inadéquation des frontières héritées de la colonisation avec la carte de peuplement. Les frontières de la Côte d'Ivoire ne respectent pas les groupes de populations. Les malinké et les sénoufo chevauchent plusieurs frontières : celles de Côte d'Ivoire mais aussi celles du Burkina Faso, du Mali, et de la Guinée. De même les wé ont une frontière avec le Libéria et les agni avec le Ghana. L'assimilation des malinké et des sénoufo avec les pays voisins trouve sa cause dans la proximité de leur culture socio-linguistique et religieuse. Pour certains sudistes ces facteurs d'assimilation ont favorisé le mélange et l'usurpation de la nationalité ivoirienne produisant de « vrai faux » ivoiriens.

Si le concept d'ivoirité repose bien sur une construction historique, sa mobilisation ne saurait s'interpréter qu'au regard des bouleversements induit par la construction de l'Etat sur fond de crise économique et politique. Le concept d'ivoirité n'est pas une résurgence du passé, comme aiment à faire croire les entrepreneurs identitaires, c'est au contraire, une construction visant à manipuler un électorat. En ce sens loin d'être un retour « aux sources » il est un phénomène pleinement inscrit dans la modernité, il est un outil pour dire le changement social, pour l'affronter, l'organiser. Il relève de ce que Jean-François Bayart appelle un « bricolage identitaire » ou encore une « illusion identitaire »⁴⁵.

⁴⁴Dans les villes cela s'incarne par une préférence au niveau de l'emploi et dans les campagnes par un « droit de préséance » sur les terres.

⁴⁵ BAYART, Jean-François. L'illusion identitaire. Op. cit. p. 306

SECONDE PARTIE :

**LA MANIPULATION
DU CONCEPT D'IVOIRITE
A DES FINS POLITIQUES**

« Ce n'est pas comme des idéologues naïfs le croient, un manque d'expérience politique dont l'Afrique souffre, mais plutôt l'excès de stratégies politiciennes »
OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre. L'espoir toujours repoussé d'une démocratie authentique. Le Monde diplomatique, février 2000.

L'entreprise identitaire chargée de la conceptualisation de l'ivoirité appartient au thème de la manipulation : les entrepreneurs identitaires vont exploiter les frustrations et les peurs générées par l'ébranlement du « miracle ivoirien », pour réinventer « une identité ivoirienne » dont le but ultime est la mobilisation.

De quelle façon les entrepreneurs identitaires vont-ils parvenir à mobiliser la population à travers le concept d'ivoirité ?

Le multipartisme instauré en 1990 a libéré les forces centrifuges que le régime monopartisan avait réussi à contenir. Deux facteurs permettent de comprendre la finalité du concept d'ivoirité. Tout d'abord, la crise économique et sociale ne permet plus à ces instruments classiques – intégration nationale et développement économique – de fonctionner, il devient donc nécessaire de trouver un nouvel outil mobilisateur. En outre, sous le régime de parti unique, le choix était moindre, la compétition électorale dénuée de tout enjeu véritable¹. L'avènement du multipartisme marque une augmentation du nombre d'acteurs sur la scène politique, la lutte pour le pouvoir s'inscrit dans une configuration extrêmement concurrentielle car engageant désormais un éventail élargi d'acteurs, l'ivoirité va permettre aux entrepreneurs identitaires de « faire la différence », de se distinguer des autres acteurs politiques.

Le message identitaire, comme tout message, va être dans un premier temps émis par ceux qui espèrent en retirer des bénéfices (1.), des relais vont ensuite le diffuser (2.) avant qu'il ne soit repris par la population (3.).

1. Les entrepreneurs identitaires, instigateurs et bénéficiaires du concept d'ivoirité

L'instrumentalisation du concept d'ivoirité s'inscrit dans une période bien particulière, les revirements et les manipulations obligent un rappel chronologique des principaux rebondissements de la période 1995-2002, personnalisés par la diabolisation d'A. Ouattara (1.1). Ces événements reflètent, par ailleurs, l'opportunisme des dirigeants politiques(2.2).

¹ Sur les élections sans choix en Afrique : HERMET, Guy. Des élections pas comme les autres. Paris : Presses de Sciences po, 1978.

1.1 1995-2002, des évènements incarnant l'ancrage du concept d'ivoirité et la diabolisation d'Alassane Ouattara

Pour comprendre comment Henri Konan-Bédié et ses deux successeurs au sommet de l'Etat vont instrumentaliser le concept d'ivoirité un bref rappel des faits s'impose, l'accent sera ensuite plus particulièrement mis sur le « malheureux destin d'Alassane Dramane Ouattara », qui va cristalliser en son nom de nombreuses tensions.

1.1.1 1995-2002, les rebondissements de la scène politique ivoirienne

Si l'objectif de neutralisation de Ouattara a été atteint, celui du renforcement de la légitimité de Bédié, et la consolidation de son régime est un puissant échec². Les élections de 1995, auxquelles il affiche une large victoire³, masquent un taux élevé d'abstention⁴, conséquence du boycott du RDR et du FPI, regroupés au sein du Front Républicain. Le RDR et le FPI ont appelé au boycott du scrutin, protestant contre le code électoral visant à évincer le leader du RDR, les manifestations précédant les élections ont coûté la vie à 20 personnes.

La période qui suit l'élection est marquée par une embellie économique⁵, qui semble donner raison à l'ivoirité, et à celui qui voulait faire de la Côte d'Ivoire un « éléphant d'Afrique ». Si cette dévaluation permet la hausse de la croissance, elle ne va pas se traduire par un « mieux-être » au sein de la population qui en sort au contraire encore plus appauvrie. La croissance est en effet directement « happée » par les réseaux clientélistes du président⁶. Enfin, en décembre 1998, l'adoption d'une loi sur le domaine rural, vient désormais réserver la propriété foncière aux ivoiriens. Légitimé par un vote largement majoritaire à l'assemblée

² OTAYEK, René. Ethnicisation du politique et transition démocratique : la Côte d'Ivoire entre crispations identitaires et invention de la citoyenneté. In FERON, Elise ; HASTINGS, Michel. L'imaginaire des conflits communautaires. Paris : l'Harmattan, 2002, p. 113

³ il obtient 95% des suffrages exprimés

⁴ Le taux d'abstention atteindra 45% lors de l'élection de 1995

⁵ Les entreprises d'exportation profitent en effet de la dévaluation du franc CFA (qui perd la moitié de sa valeur), une monnaie plus faible leur permet de regagner de la "compétitivité prix" sur les marchés internationaux

⁶ « Les luttes factionnelles, dans ce contexte, souvent qualifiées de "clientéliste", n'ont pas seulement pour objet la ventilation du pouvoir. Elles ont aussi trait à des richesses ou plus exactement à celles des possibilités de réaliser une véritable accumulation primitive, au sens précis du concept, par la confiscation des moyens de production et d'échange. Pour désigner cette conception de la politique, les nigériens parlent du "partage du gâteau national" et les camerounais "de la politique du ventre" ». (COULON, Christian. MARTIN, Denis-Constant. Les africains politiques. Paris : La découverte, 1991, p.219)

nationale, Henri Konan Bédié prend fait et acte en faveur des revendications autochtones des planteurs du Sud, et tourne définitivement la page avec la vision houphouëtienne (« la terre appartient à celui qui la met en valeur »).

La contestation ne va cesser de croître et conduit parallèlement à une fuite en avant du régime dans l'instrumentalisation de l'ivoirité et dans une logique de fermeture démocratique. Cette fermeture du régime est à son paroxysme au second trimestre 1999, lorsque sont arrêtés et emprisonnés plusieurs dirigeants du RDR à la suite d'une manifestation.

Cette ethniasation du politique ne va pas empêcher l'érosion de la légitimité du président Konan-Bédié, le pouvoir va être confronté à une mutinerie militaire qui lui sera fatale. Le 24 décembre 1999, H. Konan-Bédié est renversé par une poignée de mutins de la MINURCA⁷, animés par un seul objectif : l'augmentation de leur solde. Ces derniers appellent à leur tête l'ancien chef d'Etat Major Robert Gueï⁸.

Qualifié de « révolution des collets à l'ivoirienne » par Alassane Ouattara, ce coup d'Etat est accueilli avec enthousiasme par la population ivoirienne. Cet enthousiasme montre à quel point le régime précédent était verrouillé. Le général Gueï organise un Comité national de salut public (CNSP), et assure selon son expression qu'il n'est là que pour « balayer la maison », donc seulement de passage et au service des ivoiriens, et qu'il organisera rapidement des élections démocratiques dans lesquelles toutes les forces politiques de Côte d'Ivoire seront représentées. Le RDR semble retrouver sa place dans la compétition politique. Alassane Ouattara rentre au pays et les dirigeants du RDR sont libérés. Au départ le général tient ses promesses : un gouvernement de transition comprenant des représentants RDR et FPI est formé, il annonce par ailleurs la tenue d'un référendum pour la modification de la Constitution.

Contrairement à ce que laissait espérer les débuts de la transition militaire, le débat sur l'ivoirité n'est pas clos. Le FPI va se retirer du gouvernement de transition dès sa création, prétendant qu'il faisait la part trop belle au RDR. Ensuite, la rupture entre le général Gueï et le leader du RDR sera consommée à partir du mois de mai 2000 : un nouveau gouvernement de

⁷ Force de maintien de la paix en République Centrafricaine.

⁸ Limogé pour avoir refusé en tant que chef d'Etat Major d'engager l'armée dans la répression des manifestations de 1995, il s'était par ailleurs tristement illustré dans la répression sanglante de manifestations étudiantes en 1990.

transition est à cette date formé avec de nombreux ministres FPI et seulement un représentant du RDR. Le projet soumis à référendum constitutionnel est modifié à la dernière minute par le général président. Le projet initial semblait aller dans le sens d'une ouverture de la scène politique au RDR et à son leader. Les modifications de dernière minute durcissent au contraire les conditions requises pour être candidat à la présidentielle. L'ensemble des partis avaient de longue date appelé à voter « oui » ; cette modification de dernière minute va déstabiliser le RDR qui ne changera pas sa position en faveur du « oui », même s'il critiquera les dispositions de la réforme relatives à l'ivoirité. Cette nouvelle mouture est largement adoptée⁹, elle constitutionnalise une règle restreignant les conditions d'éligibilité à la magistrature suprême. Outre la nécessité d'être ivoirien, et de parents ivoiriens (code électoral de 1994), le candidat à l'élection présidentielle doit désormais justifier d'une part « d'une présence continue sur le territoire ivoirien les cinq années qui précèdent l'élection » et d'autre part « ne s'être jamais prévalu d'une autre nationalité ».

L'histoire se répète, A. Ouattara est une nouvelle fois évincé des élections. La Cour Suprême rejette sa candidature et celle de l'ancien président. Sur 19 candidatures 5 seulement sont retenues, parmi lesquelles figurent celles du Général Robert Gueï et celle de Laurent Gbagbo¹⁰. Deux des principaux partis politiques du pays : le PDCI et le RDR ne sont donc pas représentés. Alassane Ouattara dénonce l'illégitimité de ces élections et appelle, suivi par Henri Konan Bédié, à un « Boycott pacifique » des élections présidentielles d'octobre 2000.

Les urnes donneront la victoire à Laurent Gbagbo¹¹, le nouveau président souffre néanmoins d'une grave carence de légitimité puisque 62% des ivoiriens se seraient abstenus. Le général refuse dans un premier temps d'admettre sa défaite, les militants du FPI répondent à l'appel de leur leader et affrontent l'armée dans la rue. Deux jours plus tard, la Cour suprême déclare la victoire de Laurent Gbagbo le 26 octobre 2000¹². Les jours suivants, des exactions seront commises à l'encontre des partisans du RDR qui réclamaient la tenue de nouvelles élections.

⁹ Le « oui » l'emporte avec 85,6% des suffrages exprimés. DORCE, Frédéric. Le deuxième putsch de Robert Gueï . *Jeune Afrique économie*, mai 2000, n°309, p. 6

¹⁰ ainsi que celles de : Théodore Mel Eg, Nicolas Dioulo, Francis Wodié

¹¹ 59% contre 33% pour le général Gueï , mais tous les bulletins de votes n'ont pas été dépouillés, le taux d'abstention est encore supérieur à celui de référendum, il atteint 62%.

¹² Une chanson de Tiken Jah Fakoly, très populaire en Côte d'ivoire, parle du « balayeur balayé ». TIKEN JAH FAKOLY. *Françafrique*. Barclay, 2002. Paroles en annexes 6.

Le 4 décembre 2000, le RDR organise un meeting afin de préparer les prochaines élections législatives. Elles sont à nouveau violemment réprimées.

Les élections législatives de décembre 2000 marquent une nouvelle éviction d'Alassane Ouattara, au motif qu' « il n'a pas su apporter les preuves suffisantes de sa nationalité ivoirienne » (verdict de la Cour Suprême). Le RDR boycotte à nouveau les élections¹³.

C'est dans ce contexte délétère que Laurent Gbagbo décide d'organiser « un Forum pour la réconciliation nationale¹⁴ ». Le président souhaite que ce Forum « permette de conclure un pacte social républicain avec les différents acteurs de la société ivoirienne afin de parvenir à une réconciliation sincère et durable ». Les débats vont se concentrer sur la question de l'ivoirité et ses corollaires : l'immigration et l'éligibilité d'Alassane Ouattara. La première résolution du Forum est relative à la légitimité du pouvoir de Laurent Gbagbo, recommandant à tous l'acceptation des résultats des élections. La quatrième résolution est relative à la nationalité d'Alassane Ouattara, dont le caractère ambiguë ne va cesser de pourrir le débat politique¹⁵.

Malgré cela le RDR n'a pas boycotté les dernières élections municipales et départementales (respectivement en mars et juillet 2002), qui se sont déroulées dans le calme. Le RDR a gagné dans de nombreuses circonscriptions et grandes villes. La vie politique ivoirienne semblait se normaliser (notamment sous l'impulsion de l'Union Européenne, qui en faisait une condition à la reprise de la coopération économique et financière). Lors du premier jour de la rébellion, le 19 septembre 2002, le leader du RDR n'était toujours pas fixé sur sa nationalité¹⁶ et les auteurs des massacres de 2000 toujours impunis.

¹³ 29 circonscriptions du Nord n'ont pu élire leur 32 députés, le FPI obtient 96 sièges, le PDCI 77, le taux d'abstentionnisme bat des records : 77%

¹⁴ Le Forum a lieu du 9 octobre au 18 décembre 2001, il est présidé par Seydou Diarra, ancien premier ministre lors de la transition militaire, dioula et discret politiquement, Laurent Gbagbo le choisit pour ses bonnes relations avec Alassane Ouattara, Henri Konan Bédié et le général Gueï

¹⁵ « Au nom de la Nation, le directoire du Forum recommande aux autorités compétentes de délivrer à monsieur Ouattara un certificat de nationalité ivoirienne ». Ce certificat lui avait été refusé quelques semaines plus tôt par la justice. Les défenseurs d'ADO verront dans cette résolution une réhabilitation de leur leader, pour ses adversaires ce n'est qu'un simple renvoi de « l'ennemi national » devant la justice. Laurent Gbagbo affirmera à plusieurs reprises que cette question ne relevait pas de sa compétence mais du ressort de la justice.

¹⁶ Cette question en masque une autre : sa nationalité n'induirait pas forcément son éligibilité aux vues des nouvelles règles constitutionnelles.

1.1.2 Le « malheureux destin d'Alassane Dramane Ouattara »

Le destin d'Alassane Ouattara apparaît comme celui d'une victime. L'injustice caractérisée par son éviction aux différentes élections à partir de 1995 va être d'autant plus mal ressentie, que son arrivée au pouvoir en 1990 avait été pour les ivoiriens du Nord perçue comme un espoir, espoir d'une meilleure représentation et reconnaissance de leur communauté et de la religion musulmane. A la mort de Félix Houphouët-Boigny on l'accuse d'avoir voulu faire main basse sur le pouvoir, on lui reproche ensuite d'avoir divisé le PDCI en créant son propre parti le RDR, certains verront en lui l'instigateur du putsch militaire de 1999.

L'idée d' « ADO comploteur », « ADO ennemi de la Côte d'Ivoire », est régulièrement agitée par la presse¹⁷. A l'image de leur leader, tous ceux à qui l'on refusait l'application du concept d'ivoirité (les ivoiriens du Nord et les étrangers) ont été largement désignés par les « ivoiriens de souche » (les sudistes), comme les « boucs émissaires » de la crise politico-économique dans laquelle se trouvait plongé le pays. Karl Popper¹⁸ appelle *la théorie sociologique du complot* : « l'idée que tous les phénomènes sociaux –notamment ceux que l'on trouve malvenus, comme la guerre, le chômage, la pauvreté, la pénurie –sont l'effet direct d'un plan ourdi par certains individus ou groupements puissants ». Cette théorie pourrait tout aussi bien décrire la conspiration dont ont été accusés les ivoiriens du Nord, la force de ce complot est qu'il est personnalisé dans un individu sur-médiatisé : Alassane Ouattara. L'invention d'un hypothétique complot dont ADO serait l'instigateur reprend la rhétorique de l'ivoirité et de l'exclusion, elle vise d'ailleurs le même objectif : empêcher la candidature de l'ancien premier ministre.

Le « malheureux destin d'ADO », n'est pas sans rappeler aux nordistes installés au Sud leur propre condition : la mise en doute fréquente de leur nationalité ivoirienne du fait de leur patronyme à consonance nordique. Ils souffrent plus généralement de cette assimilation aux sahéliens, ressortissants du « Grand Nord ».

¹⁷ Par exemple le 14 août 2001, lors d'une émission de télévision, ADO est accusé d'avoir financé le film : *Côte d'Ivoire, poudrière identitaire*, Film documentaire de 90 minutes réalisé par benoît SCHEUER, président de l'Organisation non gouvernementale « Prévention génocides ». On lui impute également la campagne de presse contre l'esclavage des enfants dans les plantations ivoiriennes, ou encore la difficulté qu'a la Côte d'Ivoire à renouer avec les bailleurs de fonds...

¹⁸ description de la logique conspirationniste juive (Sages de Sion). Karl R. POPPER, Conjonctures et réfutations. La croissance du savoir scientifique. Paris : Payot, 1963, p.485

Exprimant ce sentiment collectif de rejet, Alassane Ouattara déclarera, lors d'une conférence de presse à Paris en octobre 1999¹⁹, que : « dans certaines régions de la Côte d'Ivoire, quand vous vous appelez Ouattara, Coulibaly, Touré et que vous allez demander une pièce d'identité vous avez tous les problèmes. Ce n'est pas croyable, ce n'est pas acceptable ce que l'ont fait subir aux gens. Donc tout simplement si on a un patronyme, d'une certaine manière, d'un pays frontalier, on considère que vous êtes étranger d'office ». Ces propos seront dénoncés par l'instigateur de l'ivoirité, Henri Konan Bédié, comme : « tendant à tribaliser son action politique ».

La diabolisation dont le leader du RDR va être l'objet, aussi bien de la part de ses adversaires politiques que des médias va avoir l'effet inverse de celui escompté par le président Bédié. Ses conséquences vont être performatives pour le RDR : la population du Nord se soude derrière son compatriote. Le RDR, créé stratégiquement en 1994 par l'ancien premier ministre pour pouvoir affronter le président intérimaire lors des élections de 1995, défendait une politique libérale de centre droit. Cependant ce parti va progressivement devenir le parti des ivoiriens du Nord, le parti des musulmans et le parti des étrangers, parce que le destin personnel de son leader incarne ce qu'ils ressentent au quotidien, et parce que les autres formations politiques si elles ne leur ferment pas la porte, ne défendent pas non plus leurs intérêts. Donc l'ivoirité a conduit le RDR, qui se voulait d'abord un parti de centre droit susceptible d'attirer les ivoiriens de toutes origines, à recruter principalement au sein de la population dite « dioula ». La mobilisation de la majorité des ivoiriens du Nord pour ADO, le dote d'un instrument politique puissant et redoutable. Ses partisans récusent tout à la fois : l'ivoirité et le code électoral de 1994 et la Constitution de 2000, mesures donnant un « habillage légal » à l'exclusion dont ils font les frais au quotidien.

Afin de nuancer l'instrumentalisation de l'identité ivoirienne des trois régimes successifs au détriment du RDR, il convient de rappeler que « le malheureux destin d'ADO », résulte de la tactique adoptée par le RDR, s'enfermant dans la candidature contestée de son leader. Le panorama ivoirien aurait peut-être été radicalement différent si le RDR avait joué la carte d'une candidature alternative.

¹⁹ VIDAL, Claudine ; LE PAPE, Marc. Côte d'Ivoire 1999-2000, op. cit., p. 21.

Peu importe finalement la véracité de la nationalité d'A. D. Ouattara (question controversée développée en première partie) ce qui nous intéresse ici c'est le fait qu'elle ait donné lieu à un interminable feuilleton juridique et politique depuis 1994. Il a été désigné comme l'incarnation de la figure de « l'ennemi intérieur²⁰ », par pur opportunisme politique et électoraliste, par les trois chefs d'Etat ayant succédé à Félix Houphouët-Boigny.

1.2 L'opportunisme de trois chefs d'Etat

L'ivoirité, a été inventée par Henri Konan-Bédié pour écarter Alassane Ouattara de la succession présidentielle au prétexte qu'il ne pouvait justifier d'une ascendance ivoirienne « pure ». Selon René Otayek²¹, « le concept d'ivoirité se donne à voir comme la rationalisation du récit des origines qui légitime la distinction entre les "vrais" ivoiriens ("les autochtones") et les "faux ivoiriens" (au départ les "étrangers", et progressivement les ivoiriens du Nord). Alassane Ouattara a été le détonateur (involontaire) de l'instrumentalisation idéologique et symbolique. Son éviction a donné lieu à d'importantes mobilisations identitaires...

Les trois présidents ivoiriens ont utilisé la rhétorique de l'ivoirité comme stratégie pour délégitimer un adversaire trop dangereux, et mobiliser un électorat donné afin de conquérir le pouvoir. Henri Konan-Bédié, Robert Gueï et Laurent Gbagbo vont manipuler, utiliser et jouer la « carte identitaire ». Leur attitude se caractérise par des prises de positions sur lesquelles ils reviennent en fonction des circonstances, utilisant un concept « remodelable » en fonction de leurs intérêts politiques respectifs. Les préoccupations se focalisent sur la conquête du pouvoir, plutôt que sur l'élaboration d'un projet politique. Pour Christian Coulon²², « le récit ethnique apparaît comme une instrumentalisation de l'appartenance, il relève d'un calcul stratégique ».

La compétition électorale se présente comme un moyen d'accès non seulement au pouvoir, comme par le passé, mais également comme un moyen d'accès à la ressource économique

²⁰ ZAWADZKI, Paul. l'ennemi intérieur du nationalisme : ethnicisation du politique contre désenchantement du monde. Association française de science politique, sixième congrès 1999, Table ronde n°6 : Les figures de l'ennemi intérieur. L'ennemi intérieur a-t-il disparu ?

²¹ OTAYEK, René. In L'imaginaire des conflits communautaires. *Op. cit.* p. 113.

²² COULON, Christian. Les dynamiques de l'ethnicité en Afrique noire. In BIRNBAUM, Pierre. Sociologie des nationalismes. Paris : PUF, 1997, p.38.

dans une conjoncture où elle tend à se raréfier²³. L'ivoirité, apparaît comme une stratégie de la « politique du ventre²⁴ », comme le moyen par lequel certains espèrent obtenir une part du « gâteau national ».

Motivés par le double intérêt économique et électoral, Henri Konan-Bédié va rester fidèle à son concept, Robert Gueï se repentira de l'avoir instrumentalisé, tandis que Laurent Gbagbo l'utilisera de façon opportuniste par pure stratégie politicienne.

1.2.1 Henri Konan Bédié, la fidélité de l'auteur à son concept

Henri Konan Bédié a réinventé et conceptualisé l'ivoirité dans un contexte de compétition politique. Il a de ce fait provoqué une rupture avec la politique d'Houphouët-Boigny. Il a eu recours à l'ivoirité dès sa prise d'intérim pour écarter Alassane Ouattara son rival de la course à la présidentielle, par le biais de la modification du code électoral, au prétexte qu'il ne pouvait justifier d'une citoyenneté ivoirienne « pure ». Sa dernière manœuvre politique visait l'électorat rural, la loi de 1998 apporte une reconnaissance officielle des propriétaires coutumiers et des chefs traditionnels, excluant les non-ivoiriens de la propriété foncière. L'action législative de l'Etat en 1998 a contribué à surpolitiser la question foncière, afin d'instrumentaliser les conflits opposant autochtones et allochtones.

Pour le président intérimaire et le PDCI, le concept d'ivoirité a une rentabilité triple. Il évince A. Ouattara, dame le pion à l'opposition qui dénonçait dès 1990 l'accès des étrangers aux élections, et permet de légitimer l'accès contesté du dauphin au poste présidentiel ainsi que l'hégémonie du groupe akan au sein du gouvernement.

En décembre 1999, deux jours avant le coup d'Etat, lors d'un discours devant les députés à l'Assemblée Nationale : le président accuse de façon à peine masquée le leader du RDR : « Quelles sont ces personnes qui se disent ivoiriennes les jours pairs et non-ivoiriennes les jours impairs ? » Le gouvernement venait de lancer contre Ouattara, un mandat d'arrêt international, l'accusant d'avoir falsifié ses documents administratifs²⁵, alors que plusieurs dirigeants du RDR venaient d'être emprisonnés à la suite de manifestations contestataires.

²³ CAMPBELL, Bonnie. Réinvention du politique en Côte d'Ivoire. Politique africaine, juin 2000, n° 78, p. 24.

²⁴ BAYART, Jean-François. L'Etat en Afrique. La politique du ventre. Paris : Fayard, 1989.

²⁵ son ascendance maternelle était remise en question.

Lors du Forum de réconciliation nationale à la fin de l'année 2001, le président déchu campe sur ses positions et réaffirme son attachement au concept d'ivoirité ; il a accusé l'opposition d'en avoir détourné le sens à son profit.

Henri Konan-Bédié et le PDCI n'ont pas tiré les conséquences du putsch, ils se raccrochent toujours au concept d'ivoirité ; la base et les cadres de ce parti sont plus que jamais issus du groupe akan (même si certains de leurs anciens « clients », ont fait le choix après l'élection de Laurent Gbagbo de prendre la carte du FPI).

1.2.2 Robert Gueï , les remords tardifs

L'attitude de Robert Gueï par rapport au concept d'ivoirité, à l'éligibilité d'Alassane Ouattara et à la situation des étrangers est ambiguë. Les premiers mois de son mandat il semble être favorable à une ouverture de la scène politique ivoirienne à l'ensemble des partis. Il va néanmoins « retourner sa veste » à partir du mois de mai, et faire le jeu du FPI, il reviendra à ses premières prises de position lors du Forum pour la réconciliation nationale.

L'arrivée du général Gueï à la tête de l'Etat, a été perçue comme un espoir. Dès son arrivée au pouvoir, le Comité national de salut public (CNSP) s'est employé à « balayer », « à débaouliser » les secteurs les plus stratégiques de l'appareil de l'Etat (l'armée, la haute-fonction publique...). Par ailleurs, le premier gouvernement de transition fera la part belle au RDR. Enfin le retour d'Alassane Ouattara au pays et la bonne entente qui règne entre les deux hommes semblent avoir éloigné le « péril de l'ivoirité ».

Un retournement de la situation va avoir lieu en mai 2000, à cette date le général modifie la composition du gouvernement, cette fois la part belle est faite au FPI, le RDR n'obtenant qu'un seul et unique représentant. La Commission consultative constitutionnelle et électorale (CCCE), va se faire le relais du concept d'ivoirité proposant des conditions d'éligibilité drastiques pour la candidature à la présidence, conditions qui semblent étrangement taillées sur mesure, afin de permettre une nouvelle éviction du leader du RDR²⁶. Ces propositions

²⁶ Il devra désormais prouver qu'il a « résidé de façon continue sur le sol ivoirien les cinq années précédant l'élection et qu'il ne s'est jamais prévalu d'une autre nationalité ». Quand on sait qu'ADO venait de quitter ses fonctions au FMI, organisation dans laquelle il était entré bénéficiant « du quota voltaï que », poste qu'il avait quitté pour rentrer en C.I après une longue absence, cette modification constitutionnelle apparaît clairement comme un nouvel habillage légal créé *ad hominem*.

vont être retenues par le général et figurer *in extremis*, dans le projet de réforme constitutionnelle soumis à référendum. Le président putschiste se justifie en ces termes : « tout compte fait c'est le peuple de Côte d'Ivoire qui veut l'ivoirité » ; puis : « la Côte d'Ivoire aux ivoiriens ». Revenant sur les paroles qu'il avait prononcées lors de sa prise de pouvoir, il ne va pas se retirer après avoir « balayé la maison », mais il va présenter officiellement sa candidature aux élections.

L'instrumentalisation de l'ivoirité n'en finit pas de mobiliser, elle permet au général Gueï d'évincer un adversaire gênant, mais surtout de tenter d'opposer le Nord face au Sud : originaire de l'Ouest il va s'assurer du soutien des chefs traditionnels de sa région.

Cette mobilisation tardive n'aura pas les effets escomptés, ce discours étant déjà employé de longue date par son seul opposant sérieux à l'élection : Laurent Gbagbo. Rédemption tardive ou haine tenace envers son successeur, le général reviendra sur sa position relative à la nationalité d'Alassane Ouattara, lors du Forum pour la réconciliation nationale il déclare : « Pour moi ADO est ivoirien ».

1.2.3 Laurent Gbagbo, mobilisateur opportuniste du concept

Laurent Gbagbo va, lui aussi, s'illustrer par l'ambiguïté de ses prises de position, son double langage et ses revirements.

En 1990, il avait été à l'origine de rumeurs sur la nationalité d'ADO fraîchement nommé premier ministre. Il avait, peu de temps après, articulé sa campagne autour de la « dénonciation du vote des étrangers » et sa manipulation par le président Houphouët-Boigny.

Son premier revirement intervient en 1995, le FPI fait alliance avec son ancien ennemi et forme avec le RDR « le Front Républicain », afin de dénoncer la rhétorique de l'akanité développée par le gouvernement de Konan-Bédié. Ces deux partis ont ensemble boycotté les élections de 1995, permettant la large victoire d'Henri Konan-Bédié.

A cette date²⁷, Laurent Gbagbo, secrétaire général du FPI, avait déclaré: « ceux qui voudront écarter Alassane Ouattara de l'élection présidentielle nous trouverons sur leur chemin ». Laurent Gbagbo avait également flirté avec le Conseil national islamique(CNI) et prôné l'égalité de traitement entre les musulmans et les chrétiens, se ralliant ainsi l'estime de la population du Nord, qui par la suite avait massivement adhéré au FPI.

Nouveau revirement après le putsch militaire, reniant ses anciennes amitiés, le FPI se retire du gouvernement de transition formé par le général Gueï, au motif d'une « sur-représentation du RDR », son ancien allié au sein de la coalition du Front républicain. Laurent Gbagbo va reprendre la rhétorique de l'ivoirité, mais pas au sens « d'akanité » comme l'avait développée H. Konan Bédié. Le leader du FPI issu du groupe Bété, localisé dans l'Ouest du pays s'en sert pour fédérer le Sud face au Nord, pour mettre A. D. Ouattara hors jeux et s'ouvrir les voies de la présidence. Il va désormais considérer qu'ADO est indigne, au sens d'insuffisamment ivoirien, d'une candidature à la magistrature suprême. Le 20 juin 2001, face aux députés français²⁸, il déclare : « il est malsain pour quelqu'un qui veut être président d'un pays, de prendre de façon opportuniste une nationalité ici et là, au gré de ses intérêts personnels (...) Si Monsieur Ouattara a pris, tour à tour, tantôt la nationalité voltaï que, tantôt la nationalité ivoirienne, qu'il ne s'en prenne qu'à lui même. Je suis contre le vagabondage de nationalité ». Magistral revirement ! Cette instrumentalisation du concept d'ivoirité par le FPI va lui permettre de mobiliser un électorat plus large : l'ensemble du Sud chrétien. Il va donc tout naturellement chercher des appuis auprès des planteurs du Sud en prenant position en leur faveur dans les conflits fonciers, il défend le droit de préséance des autochtones sur leurs « terres d'origines ». Il va par ailleurs, se rapprocher de représentants de l'Eglise catholique. La base des cadres et des militants du FPI est donc, très majoritairement, constituée d'ivoiriens catholiques du Sud.

En 2002, le pouvoir en place va s'illustrer en créant un Office national de l'identification (ONI). Cette institution a, comme son nom l'indique, pour mission d'identifier la population afin, selon le gouvernement, de lutter contre la fraude électorale. Les policiers mécontents de

²⁷ Il a par la suite multiplié ce genre de déclarations, comme par exemple sur l'antenne d'Africa international en 1997 : « Déclarer étranger un homme, Alassane Ouattara qui a été le chef de l'exécutif d'un pays, ce n'est pas sérieux, pas normal, ni glorieux. On ne peut pas être le chef de gouvernement et du jour au lendemain étranger » ; ou encore le 22 décembre 1999, deux jours avant le Coup d'Etat : « Si jamais Alassane est burkinabé, je porterai plainte contre le PDCI ». In VIDAL, Claudine ; LE PAPE, Marc. Côte d'Ivoire 1999-2000. Op. cit. p. 256-274)

²⁸ *ibid.* p. 276

ne plus avoir le monopole pour l'identification des personnes, déchirent fréquemment les récépissés qui leur sont présentés par les ressortissants ivoiriens. Par ailleurs, le RDR dénonce une « véritable bataille de récupération politique », accusant le gouvernement de vouloir par le biais de cette institution, remodeler les listes électorales à sa guise en vue des prochaines élections²⁹.

Alors que les tensions entre les groupes ethniques ne cessent de croître, le président ne va pas apaiser les esprits, bien au contraire, il réactive « l'illusion identitaire ». Il publie, en mai 2002, un livre sur l'histoire de son ethnie : les bété, revendiquant l'autochtonie de son peuple³⁰. L'ivoirité évolue désormais vers une « bétéité ». Les postes au sein du gouvernement, de la haute fonction publique et de la gendarmerie ont été redistribués aux membres de son groupe ethnique³¹ (pourtant largement minoritaire le groupe bété représente environ 15% de la population ivoirienne). Ce rééquilibrage s'est fait au détriment des populations du Nord qui sont les premières visées dans ces purges de l'administration (souvent emprisonnés pour complot).

La rhétorique de l'ivoirité n'aurait pas eu un tel impact, si elle n'avait été reprise et amplifiée par « des canaux de diffusion ».

2. Les relais ayant permis la diffusion du concept

Les émetteurs du concept d'ivoirité vont utiliser des relais afin de mobiliser directement la population, parmi ces principaux relais³² : les médias³³ (1.) et les chefs religieux (2.).

²⁹ KOUADIO, Ahmed. Côte d'Ivoire, qui est ivoirien ? *Jeune Afrique économie*, juillet 2002, n° 341

³⁰ GBAGBO, Laurent. *Sur les traces des bété*. Abidjan : Presses universitaires de Côte d'Ivoire, 2002. Cette thèse va être qualifiée de « tour de passe-passe » intellectuel par Jean-Pierre Dozon qui a démontré qu'aucune traces des bété n'aurait été retrouvée avant la colonisation : DOZON, Jean-Pierre. *La société bété*. Paris : Karthala, 1985.

³¹ L. Gbagbo va confier des ministères clés à des gens de son ethnie : Moïse Lida Kouassi à la défense, Emile Boga Doudou à la sécurité, le général Mathias Doué au poste de chef d'Etat major. Ces trois personnes vont travailler à mettre en place des milices Bété, investir la police et la gendarmerie. La promotion de gendarmerie 2001, a été recrutée sur base tribale : 80% sont des Bété ou des Dida, groupes ethniques de l'ouest comme L. Gbagbo et sont ministre ML. Kouassi.

³² D'autres relais auraient néanmoins pu être retenus, par exemple les chefs traditionnels et les prophètes, il existe néanmoins peu de données sur le sujet.

³³ Pour vision synthétique, annexe 4.

2.1 Une presse partisane et xénophobe

L'ivoirité, l'idéologie de l'exclusion va être relayée par la presse, non pas avec les précautions verbales dont usait la CURDIPHE pour séduire les milieux intellectuels, mais avec un langage beaucoup plus direct et moins châtié, aboutissant au même résultat : la marginalisation des étrangers et des ivoiriens du Nord incarnés dans la personne d'Alassane Ouattara. Cette presse a particulièrement mobilisé le discours d'exclusion lors de la présidentielle de 2000.

2.1.1 Etat des lieux d'une presse de propagande

Le grand acquis de la « démocratisation » des années 90, est la liberté de la presse écrite qui a permis une floraison de titres. Cependant, cette presse n'est, à de rares exceptions près, ni une presse d'investigation ni une presse d'opinion ou de réflexion. C'est une presse de rumeur, de dénonciation, de diffamation (du pouvoir par l'opposition, de l'opposition par le pouvoir, de tous par tous), où l'homme politique paie souvent le journaliste pour tirer à vue sur son adversaire.

La presse ivoirienne est variée et compte environ douze quotidiens et une trentaine d'autres périodiques. Les principaux quotidiens sont très partisans et se font généralement les relais de la propagande de leur parti.

Il y a d'un côté la presse gouvernementale, relayant la propagande officielle : *Fraternité Matin*, *Ivoir'Soir*, *Ivoire-Dimanche*. Les médias officiels excluent et censurent toute expression de l'opposition. Il y a de l'autre côté, la presse « indépendante », en fait très liée aux partis : *Notre Voie* se fait le relais des prises de position du FPI, *Le Patriote*, *Tassouman*, *Le Libéral* relaient les discours du RDR, *Le Démocrate* ou *Le National* étalent dans leurs colonnes la propagande du PDCI. Eu égard à l'assise ethnique des partis eux-mêmes, leurs organes de propagande respectifs revendiquent la même appartenance régionale et ethnique.

« Les ivoiriens sont mal informés », telle était la conclusion du rapport de Reporters Sans Frontières, en 2002. Les journaux vendent des insultes et de vraies fausses révélations, la radio et la télévision nationale concoctent des émissions tendancieuses. Seules les radios internationales, *Radio France International* (RFI), *British Broadcasting Corporation* (BBC),

ou encore *Africa n°1* apportent des informations moins partisans et de réels débats, raisons pour lesquelles elles sont parfois privées d'antenne. Internet³⁴ aurait pu répondre à ce besoin d'information, cette technologie est néanmoins récente et de plus encore réservée aux ivoiriens « favorisés ».

Certains de ces organes de presse peuvent être qualifiés de « média de la haine ». Non seulement ils diffusent des idéologies partisans, mais ils vont généralement beaucoup plus loin en jetant de l'huile sur le feu.

On se souvient que déjà en 1990, les journaux avaient relayé le thème xénophobe, en émettant et répandant des doutes sur la nationalité du premier ministre, et en stigmatisant les étrangers de « bétail électoral » à la solde d'Houphouët-Boigny.

Depuis 1994, le quotidien *Le National*, proche du PDCI, a souvent consacré sa couverture à des attaques contre « le Mossi³⁵ », ou ses proches. Un photomontage, diffusé des centaines de fois, habille le leader du RDR en boubou et titre sur tous les tons du mépris et de la haine : « le président des sans papiers », « Mossi Dramane » etc. Les « mossi » furent pendant longtemps représentés dans la presse du parti unique comme « les voleurs », les « brigands ». Cette campagne a été relayée par les télévisions et les radios avec les mêmes insultes : « d'Alassane mossi », « Alassane étranger », « Alassane voleur ». Le débat médiatique est, à partir de cette date, centré autour de la question du « tout sauf ADO » ou « du rien sans ADO ». Question passionnée laissant place à tous les fanatismes³⁶.

Les passions et surtout les manipulations et autres diffamations vont atteindre des sommets inégalés lors de la campagne présidentielle de 2000.

2.1.1 L'exemple de la campagne électorale de 2000

Lors des événements d'octobre 2000, un certain nombre de médias privés s'étaient illustrés par des propos racistes et haineux. Leur cible (peu originale !) : les étrangers et

³⁴ Les cyber-cafés commencent à être assez répandus, mais l'inégale distribution des capitaux scolaires et financiers les réserve à une petite fraction de privilégiés.

³⁵ « Mossi » n'est pas seulement un terme générique utilisé en Côte d'Ivoire pour désigner les étrangers burkinabés, c'est un terme raciste maculé de mépris à l'encontre des musulmans, ou désignant plus spécifiquement les manœuvres ressortissants du « Grand Nord » dans les plantations.

Alassane Ouattara. Le quotidien *Le National* faisait sa une en traitant l'ancien premier ministre de « fils d'immigré voltaïque », de « négro-américain » et sa femme de « juive blanche ». Les journaux des différentes forces politiques se sont lancés dans une surenchère, se transformant en véritables brûlots haineux et racistes.

Cette campagne de diffamation a été reprise par : *Le Bûcheron*, *L'œil du peuple* ou encore *Notre Voie*. Ils ont cependant été épinglés par l'Observatoire des libertés de la presse, de l'éthique et de la déontologie (OLPED), qui les avait alors accusés « d'inciter à la violence et à la xénophobie ». On peut néanmoins douter de l'efficacité et de l'indépendance de cet observatoire, quand les représentants du journal *Le National*, en sont eux-mêmes membres.

Les militants du FPI se sont mobilisés lors de la campagne de leur leader, relayée par des articles du quotidien *Notre Voie*. Le président du RDR y était accusé d'être l'instigateur d'un complot visant à préparer un coup d'Etat et de recruter des mercenaires. *Notre Voie* relaie ensuite la campagne électorale du FPI, stigmatisant la « fraude électorale », les « fausses cartes d'identité ». Selon ses journalistes : « le RDR s'adonnerait à un trafic de cartes d'identités, afin de brader la nationalité ivoirienne dans le but de faire basculer les prochaines élections présidentielles au profit d'Alassane Ouattara ». Le journal ne cessera de relayer cette ligne de campagne, pendant les mois qui ont précédé l'élection³⁷.

Ce thème de la fraude des cartes d'identités va être instrumentalisé contre les étrangers et progressivement repris : par le général Gueï et d'autres partis nationalistes. Sept militants du RDR sont arrêtés, parce qu'accusés, par une lettre anonyme, de distribuer des cartes d'identités à des étrangers. Alassane Ouattara crie au mensonge dans les colonnes du *Patriote*, mais ses récriminations ont pour seul effet de prêcher des convaincus.

Six mois après l'élection de Laurent Gbagbo, *Le National*, journal proche du PDCI, n'hésite pas dans sa livraison du 17 mai 2000³⁸ à agiter le spectre des pogroms anti-étrangers, dans l'hypothèse où A. Ouattara essaierait de maintenir sa candidature. Ces stigmatisations des

³⁶ VIDAL, Claudine. *Sociologie des Passions. (Rwanda, Côte d'Ivoire)*. Paris : Karthala, 1991.

³⁷ Un discours de Laurent Gbagbo, interpellant le gouvernement du général Gueï sur la délivrance des cartes nationales d'identité est par exemple retranscrit dans les colonnes du journal : « je demande au CNSP et au gouvernement de transition d'être vigilant pour que la veille des élections, on ne distribue pas des cartes nationales d'identité à ceux qui n'ont pas la nationalité ivoirienne. »

³⁸ Selon cet article le pays : « pourrait basculer vers des événements semblables à ceux de 1958 qui ont conduit le paisible peuple ivoirien à chasser les Dahoméens »

étrangers et ces attaques, parfois nominatives ont créé un climat d'insécurité, aboutissant, dans certains cas, à des agressions physiques.

Le patriote, se défendant tant bien que mal des accusations visant son lectorat, à savoir les étrangers et les ivoiriens du Nord, publie le 4 décembre 2000, une carte de Côte d'Ivoire coupée en deux. Cette image fera grand bruit, elle incarne pour la première fois la scission abstraite qui s'était formée dans les têtes depuis l'émergence du concept d'ivoirité.

Incarnant cette scission entre le Nord musulman et le Sud catholique, les chefs religieux et traditionnels vont à leur manière prendre position par rapport au concept d'ivoirité.

2.2 Un concept relayé par certains chefs religieux

Comment la Côte d'Ivoire, dont la laï cité est constitutionnellement reconnue va-t-elle progressivement mélanger les discours politique et religieux? Deux phénomènes s'entrelient réciproquement, tout d'abord, les « hommes de Dieu » investissent le politique, et ensuite, l'homme politique fait appel à la rhétorique religieuse. Un rôle de médiation symbolique et sociale va être joué par les représentants religieux³⁹.

2.2.1 Houphouët-Boigny, entre laï cité constitutionnelle, préférence catholique et reconnaissance des musulmans

Houphouët-Boigny avait déjà introduit la supériorité de la religion catholique sur l'Islam, en construisant sur ses fonds personnels la basilique de Yamoussoukro. Les écoles catholiques étaient financées sur fonds publics alors que les écoles coraniques n'avaient le droit à aucun financement, les jours fériés étaient, par ailleurs, majoritairement des fêtes religieuses catholiques.

Le président-fondateur entretient néanmoins des rapports cordiaux avec les musulmans. La nomination d'Alassane Ouattara a pu être analysée comme une volonté de reconnaissance de l'Islam. A partir de 1990, cette nomination va correspondre à un regain de prosélytisme, les

³⁹ Il existe de multiples confessions religieuses en Côte d'Ivoire, mais seules les prises de position des représentants de l'Eglise et de l'Islam seront traitées dans cette partie.

musulmans ne cachent plus leur religion et portent le boubou de façon ostentatoire⁴⁰. L'arrivée d'ADO aux affaires, correspond à une meilleure reconnaissance de la communauté musulmane : des fêtes religieuses musulmanes sont alors inscrites dans le calendrier national des jours fériés.

En 1993, le Conseil national islamique (CNI) fait irruption sur la scène politique, il se pose dès le début comme un interlocuteur représentatif de la communauté musulmane. Cette institution est par définition apolitique. Cependant, ses cadres formés dans les universités islamistes d'Égypte ou du Maghreb reviennent souvent en Côte d'Ivoire avec pour mission de conscientiser les masses silencieuses. Ce regain de foi, contribue à faire du CNI, une force politique incontournable.

La politique de reconnaissance des musulmans ne sera pas reprise par H. Konan Bédié, qui va préférer mobiliser autour du concept d'ivoirité. Si certains reprochent, à A. Ouattara d'avoir prêté bonne oreille aux revendications des musulmans, le religieux ne fera réellement irruption sur la scène politico-médiatique, qu'à partir de la transition militaire, comme moyen de mobilisation pour la campagne présidentielle. La Côte Ivoire est entrée dans une autre ère, dans une forme d'alliance entre le religieux et le politique, les vertus de la belle tolérance du catholicisme et de l'islam ne sont plus à l'ordre du jour... D'une part, les « hommes de Dieu » vont se faire les porte-parole des attentes collectives. D'autre part, l'identité religieuse va être instrumentalisée par les hommes politiques.

2.2.2 L'investissement du champ politique par la rhétorique religieuse

Les hommes politiques vont bricoler des schèmes symboliques et télescoper leur traduction par des références à la religion. La rhétorique religieuse va progressivement investir le champ des discours politiques (par exemple l'utilisation du vocabulaire des « démons », de « lutte contre le mal sous toutes ses formes », le discours sur « la délivrance »...) Ces références s'inscrivent dans une guerre des esprits, qui prend la forme d'un discours de la haine. Désormais il ne s'agit plus de lutter contre « les forces du mal que chacun porte en soi », mais de se débarrasser de « l'ennemi intérieur » clairement désigné.

⁴⁰ KOUADIO, Hammed et KRA, Killian. Le changement n'a pas eu lieu. *Jeune Afrique économie*, mai 2000, n° 309, p. 10.

Les versets de la Bible nourrissent les discours politiques. Laurent Gbagbo s'est entouré de conseillers issus de la mouvance pentecôtiste⁴¹. Ses interventions sont très souvent marquées par ces références⁴². Cette rhétorique est extrêmement mobilisatrice dans la partie méridionale du pays qui connaît une croissance exponentielle des nouvelles Eglises. Elle contribue enfin, à radicaliser le conflit Nord Sud sur le mode de l'altérité et de la stigmatisation religieuse.

Cependant, au sein de la communauté catholique des dissidences se font aussi entendre, entre ceux qui réclament toute la lumière sur les événements du coup d'Etat, l'après élection. Certains d'entre eux dénoncent l'ivoirité⁴³.

Le RDR va lui aussi participer à cette intrusion du religieux sur la scène politique, son leader ou plus généralement les cadres du parti expliquent et mobilisent leurs troupes en se présentant comme des victimes de leur confession musulmane⁴⁴.

Au sein des représentants musulmans, la situation est également mitigée, il existe deux positions. Une majorité de représentants musulmans ne veulent pas intervenir dans la sphère politique, considérant que leur rôle est ailleurs. Cette ligne de conduite est défendue par le Conseil supérieur islamiste (CSI), mais s'il ne prend pas position, il semble aux yeux de tous instrumentalisé par le pouvoir. Il existe, par ailleurs, la position du CNI et de son représentant Idris Koudouss. Le CNI va tenter de calmer les esprits et tient un discours de fraternité à l'encontre de Gueï et de Bédié. Il prend, néanmoins, clairement position contre le concept d'ivoirité et regrette la diabolisation d'une communauté et d'une ethnie. De la même manière, le canal religieux est repris par l'Association des élèves musulmans de Côte d'Ivoire (AEEMCI).

Le paradoxe de ce procès intenté à l'islam est qu'il repose sur la diabolisation non pas d'un islam extrémiste et fondamentaliste, mais au contraire d'un islam réformiste, plutôt

⁴¹CCŒUR, Gilles. Un socialisme à visage ethnique. Alternative internationale, mars-avril 2003, n°7, p.7

⁴²Laurent Gbagbo : « Que Dieu tout puissant bénisse la Côte d'Ivoire et qu'il nous libère des méchants ». « Il faut anéantir les forces sataniques », assimilés aux « comploteurs islamistes ». Cette pernicieuse rhétorique évangélique, est une sorte de caution divine à ses agissements violents.

⁴³MARY, André. Prophètes et pasteurs. Politique africaine, octobre 2002, n°87, p. 69

⁴⁴ Alassane lui-même a justifié son éviction devant les parlementaires français par son appartenance à la religion musulmane.

respectueux du pluralisme local. L'islam est dans les faits le seul à soutenir la laïcité qui est pourtant inscrite dans la constitution⁴⁵.

En octobre 2000 aux moments forts de la crise, des mosquées ont été brûlées, ainsi que la voiture d'un curé. Cela sous-entend une assimilation entre identité ethnique et identité religieuse. Dans les faits comme dans l'imagination, nordistes et musulmans tendent à se confondre.

3. L'incidence du concept au sein de la population

Les répercussions vont se faire sentir de manière progressive au sein de la population ivoirienne. La xénophobie va devenir progressivement le « lot quotidien » des ivoiriens. Elle connaîtra des pointes lors des consultations électorales, l'élection présidentielle de 2000 ayant été particulièrement meurtrière.

3.1 La montée de la xénophobie au quotidien

3.1.1 L'existence de foyers de résistance :

Certains vont tenter de résister à la rhétorique de l'ivoirité. Certains artistes, intellectuels ou hommes politiques sont à l'origine de cette contestation.

La contestation de l'ivoirité et plus généralement du régime ivoirien, a inspiré le « zouglou », courant musical ivoirien né dans les années 90, mêlant danse et propos résistants. Le reggae ivoirien prend lui aussi position, à travers ses chanteurs les plus connus : Tiken Jah Fakoly (Mangercratie, Double album et Françafrique) et Apha Bondy⁴⁶ (parmi ses nombreux albums : Apartheid is nazism, SOS guerres tribales, Yitzhak Rabin).

⁴⁵ « La Côte d'Ivoire est un Etat laïc où la neutralité des religions s'impose, et où réciproquement l'Etat est censé reconnaître le droit au pluralisme religieux »

⁴⁶ Dès 1982, sa chanson *brigadier Sabari* traite de la violence policière au quotidien, il ne cessera dès lors de critiquer le parti unique jusqu'à l'avènement du multipartisme. Sorte de Fela francophone, il continue à lutter contre la tribalisation du régime Bédié Selon lui « *la démocratie bannière finira par la guerre civile* » (album Ytzak Rabin sorti en 1998). KONATE, Yacouba. Alpha Blondy. Paris : Karthala, 1987, 295 p.

L'humoriste Guédeba⁴⁷ a inventé le « séfonisme », ce mot désignant l'ivoirité est aujourd'hui passé dans le langage courant. Il a pour origine un sketch télévisé (présenté dans l'émission satirique « faut pas fâcher » en décembre 1996), qui met en scène un jeune ivoirien d'ethnie séfon – une ethnie imaginaire – qui va s'enfoncer dans une logique identitaire, rejetant épouse, amis, collègues qui ne sont pas de la même origine. Derrière le séfonisme se cache la contestation et le rejet par l'homme de la rue des dérives de l'ivoirité.

Le sociologue ivoirien Moriba Touré⁴⁸, a publié une critique très documentée (basée sur ses dernières recherches démographiques) du rapport du CES paru en 1998. Son article est intitulé « Immigration en Côte d'Ivoire : la notion de seuil du tolérable relève de la xénophobie ».

Même si une grande partie de la population du Nord est affiliée RDR, il existe des dissidences au sein du parti, Mamadou Ben Soumahoro, ancien porte parole du RDR, actuellement élu à l'assemblée nationale, demande le départ d'Alassane Dramane Ouattara, et dénonce l'amalgame entre politique, religion et ethnie.

Malgré ces exemples de résistance, le concept d'ivoirité a atteint l'objectif recherché par les entrepreneurs identitaires : il a progressivement été distillé dans les comportements quotidiens des ivoiriens.

3.1.2 L'impact du concept d'ivoirité dans la vie quotidienne ivoirienne

Chauffée à blanc par les slogans guerriers du pouvoir et la rhétorique ethnonationaliste de la presse, une partie de la population civile a adhéré au concept.

A partir des années 80, un mythe de l'étranger s'est progressivement développé dans les couches populaires : les étrangers sont pauvres, sales, habitent dans les quartiers précaires et sont responsables de la criminalité. La conceptualisation de l'ivoirité marque une nouvelle étape, cette rhétorique xénophobe devient le discours officiel (ces stéréotypes ont été repris quasiment à la lettre dans le rapport du CES de 1998) : la xénophobie est désormais légitimée

⁴⁷ GUEDEBA, M. Est-ce que c'est bon ça ou les séfons ?, script, 1996

⁴⁸ TOURE, Moriba. Immigration en Côte d'Ivoire : La notion du « seuil du tolérable » relève de la xénophobie. Politique africaine, n° 78, *op. cit.*, p. 75.

par la politique. Les conséquences étaient donc prévisibles : l'ivoirité va généraliser l'exclusion à l'ensemble du pays. Le poison de la xénophobie a pénétré au plus profond de la société, la perception des étrangers s'est ethnicisée.

Quant à la vision des ivoiriens entre eux, chaque groupe a développé des stéréotypes sur « l'Autre ». Avant la transition militaire, les bété étaient vus comme des « sauvages », « des gens violents », « sans organisation stable donc indignes du pouvoir de l'Etat ». A partir de 1995, les gens du Nord, sont, quant à eux considérés par l'ensemble des ivoiriens du Sud comme « des étrangers ». Les burkinabé, pour leur part, constitueraient la « pègre abidjanaise », les ghanéennes seraient selon ces stéréotypes « des prostituées ».

Face à cette étiquette, les ivoiriens du Nord et les étrangers vont nourrir un profond sentiment d'injustice. Ils ont participé à la réalisation du « miracle ivoirien », ils ne veulent pas du fait de la crise, endosser le rôle de « bouc émissaire » dans lequel certains veulent les cantonner. Le racket permanent de la police et des gendarmes sur les routes, dont ils font les frais depuis l'instauration de la carte de séjour, renforce leur sentiment d'être les victimes d'un complot. Selon eux, les groupes ethniques du Sud disposent d'une immunité administrative, d'autant plus que l'Etat ne prend aucune mesure pour lutter contre cela. Les auteurs des exactions contre les « étrangers » sont rarement punis.

En outre, ce sentiment de rejet est nourri par la position que les nordistes et les étrangers occupent dans la société ivoirienne. Il existe en quelque sorte des emplois qui leur seraient réservés : les travaux peu qualifiés et mal rémunérés (domesticité et tâcheronnage). Pour les postes plus qualifiés, l'employeur doit en effet composer avec un impératif de « préférence nationale », à moins de ne pouvoir justifier de l'absence d'ivoiriens compétents ! De même il est illusoire d'espérer un poste dans la fonction publique sans être naturalisé ivoirien⁴⁹. Même dans ce cas, « l'ivoirisé » de fraîche date est fréquemment rappelé à sa condition d'ancien étranger. Les nordistes ne peuvent avoir des postes clefs dans la direction de l'Etat⁵⁰.

⁴⁹ néanmoins l'obtention de la nationalité est souvent longue et difficile.

⁵⁰ DONA FOLOGO, Laurent. *Soir info*, 27 mars 2002 : « Nous les Sénoufo, les Hommes du Nord, on nous affuble de toutes les qualités, tant que nous sommes serviteurs : Fologo est loyal, il est fidèle, il est honnête. Mais dès que vous voulez cesser d'être serviteur pour être servi, alors immédiatement vous devenez mauvais, vous êtes diabolisé ».

Laurent Gbagbo a signé un décret, en juillet 2002, imposant le «déguepissement» et la destruction des zones insalubres des quartiers précaires composés majoritairement d'étrangers et de nordistes.

Les groupes du Nord tentent de renvoyer une image analogue aux groupes du Sud : « Chacun s'attend à trouver en face de soi un tribaliste et justifie son propre particularisme ethnique comme un procédé défensif et préventif, ou comme un moyen de rétablir l'équilibre détruit par le tribalisme de l'autre »⁵¹. Les nordistes affirment leur supériorité culturelle et religieuse. Une forme de solidarité s'instaure entre les ivoiriens du Nord et les étrangers. Leur principale réaction reste l'engagement politique dans les rangs du parti d'Alassane Ouattara, ils se rallient derrière celui qui incarne si bien le rejet dont il font les frais au quotidien.

Après avoir été émis par les entrepreneurs identitaires, relayé par la presse et par les discours religieux, l'instrumentalisation de l'ivoirité a conduit à la division de la société. L'unité nationale connaît des tensions vives, et les rapports entre les ivoiriens se caractérisent, de plus en plus, par la méfiance réciproque. Cela a pour conséquence de freiner l'arrivée de nouveaux immigrants sur le territoire national, de précipiter le départ de certains étrangers et de « pourrir » l'existence d'une partie de la population.

3.2 L'explosion de la haine :

La bombe identitaire de l'ivoirité a parfois « explosé » de façon localisée ; les périodes électorales marquent souvent le réveil de tensions identitaires.

3.2.1 Les différents conflits économiques

Même si les conflits entre autochtones et allochtones ne datent pas de la mort de Félix Houphouët-Boigny, ils sont devenus de plus en plus fréquents ces dernières années. S'ils reposent surtout sur un contexte historique et économique particulier, l'instrumentalisation de l'ivoirité - même si elle a été secondaire dans ces conflits - a eu une certaine influence quant à leur développement. Ces rivalités portent essentiellement sur des conflits d'intérêt

⁵¹KOULIBALY, M. Le libéralisme, nouveau départ pour l'Afrique noire. Paris : l'Harmattan, 1992, p.147

économique. Les « autochtones » reprochent aux étrangers de leur prendre leurs terres ou leurs emplois. Les deux principaux conflits ont eu lieu en 1998 et 1999.

En 1998, un conflit a éclaté entre les pêcheurs maliens (les Bozo) et les agni à Ayamé. Les pêcheurs maliens, bien qu'en territoire agni avaient délimité leur zone de pêche et n'admettaient pas que les autochtones s'y aventurent. Les campements des maliens ont été incendiés. 2 000 ressortissants maliens se sont fait chasser d'Ayamé.⁵²

Entre 1999 et 2001 plusieurs conflits ont opposé Kroumen et Burkinabé dans les régions de Sassandra, Tabou, San Pédro et Grand Béréby. Ce conflit foncier très violent opposait les autochtones (Kroumen) et les allochtones (Burkinabé), à propos d'une vente de terrain. La raréfaction des terres disponibles ayant conduit les premiers à revendiquer « leur droit de préséance » sur une parcelle. Droit revendiqué de longue date par les autochtones, légalisé en 1998 par le parlement ivoirien, dans la loi sur le domaine rural. La crise économique a poussé les populations de planteurs à étendre de plus en plus leur surface cultivée. La saturation de l'espace géographique a conduit un autochtone Krou à ne pas renouveler « le droit d'usage » de la terre qu'il avait précédemment confié à un burkinabé. Le conflit a dégénéré en affrontement ouvert, causant mort d'hommes dans les deux camps. Le bilan officiel fait état de six morts et d'une trentaine de disparus, auxquels s'ajoutent des villages d'allochtones brûlés. 15 000 burkinabé ont fui après les événements.

3.2.2 Les violences ethniques post-électorales

Les tensions vont s'accroître en 2000, le climat dans lequel s'inscrit les élections présidentielles est, en effet, hautement passionnel (la polémique sur le référendum constitutionnel, la candidature d'Alassane Ouattara et le trafic de fausses cartes d'identité). Le boycott des élections par les deux principaux partis ivoiriens, RDR et PDCI, a fortement mobilisé la population autour de ses leaders. Face au matraquage médiatique, la neutralité n'est plus possible, tout ivoirien est contraint à prendre parti. Du fait du boycott, l'élection ne va pas permettre à tous de s'exprimer, faisant naître des frustrations au sein de la population.

⁵² BLEDSO, Mathieu. Chassés d'Ayamé, les Bozo maliens envahissent Port Bouet. *Ivoir' soir*, n°2807, 20 août 1998.

La publication des résultats va générer une importante confusion, et le déchaînement d'une violence extrême.

Des affrontements ont lieu, dans un premier temps, entre les partisans du FPI et l'armée, avant l'officialisation de la victoire de Laurent Gbagbo et le rejet de la confiscation du pouvoir par le général Gueï . Le lendemain, le 26 octobre 2000, ce n'est pas une lutte pour le pouvoir qui va avoir lieu, mais de véritables règlements de comptes entre « ivoiriens de souche » et les « étrangers ». L'appel à la manifestation du RDR pour la tenue d'une nouvelle élection va dégénérer lors d'affrontements ethniques. Laurent Gbagbo, à propos de la manifestation organisée par le RDR, ordonne à Alassane Ouattara : « qu'il arrête ses idioties ! (...) Sinon la police fera son travail ». Le leader du RDR ne va pas tenir compte de cet avertissement, la manifestation a lieu. La répression aussi. Le 27 octobre, fut découvert à Yopougon (quartier d'Abidjan), un charnier de 57 corps, sans parler de centaines de corps déposés dans les morgues. Les forces de l'ordre (principalement la gendarmerie) aidées de militants du FPI se sont confrontés aux militants du RDR. Selon la commission d'enquête internationale pour la Côte d'Ivoire de l'Organisation des Nations Unies : « les victimes de violations des droits de l'homme ont été ciblées en raison de leur appartenance ethnique, nationale ou religieuse ». Le bilan officiel fait état de 171 morts.

La tension ne va pas redescendre, de nouvelles violences vont avoir lieu, le 4 décembre 2000. Réunis à l'occasion d'un meeting pour la préparation des élections législatives, les militants du RDR sont la cible de la répression des forces de l'ordre.

Cette répression fera des victimes, les organisations internationales signalent, par ailleurs, un fait nouveau : des viols imputés aux forces de l'ordre⁵³. On peut légitimement se demander⁵⁴ si l'appel du chef de l'Etat à la veille du meeting, n'a pas été perçu par les forces de l'ordre comme un « blanc-seing » pour commettre les exactions : « Aujourd'hui à l'heure où je vous parle, ordre est donné aux policiers, aux gendarmes et aux militaires de s'opposer par tous les moyens et partout aux semeurs de troubles ».

⁵³ Sur cette question Simone Gbagbo, la première dame de Côte d'Ivoire, déclarera un peu plus tard en parlant de ces femmes violées : « qu'elles n'ont eu que ce qu'elles méritent » ; et le ministre de l'intérieur d'ajouter « qu'il n'y a pas de preuves quant au fait qu'elles aient véritablement été violées »..

⁵⁴ Le président, les ministres de l'intérieur et de la défense, accusés d'incitation à la violence, ont à répondre de plus de 150 plaintes, devant la justice belge au titre de la compétence universelle.

Les évènements de septembre 2002 viennent confirmer l'enlisement de la politique ivoirienne dans une profonde crise identitaire.

Conclusion

Le tribalisme est le terme le plus souvent utilisé pour décrire les conflits en Afrique, avec ce qu'il comporte de préjugés. « Le cas ivoirien » confirme une nouvelle fois que le récit identitaire n'est ni une résurgence de la tradition, ni un attachement nostalgique à la « tribu ». Le recours à « l'essence » des mythes originels, est au contraire utilisé à des fins opportunistes par une sphère politique en quête de légitimité. Denis-Constant Martin¹, distingue trois grandes catégories de mobilisations : l'autochtonie, le tribalisme et le nationalisme ethnique. Cette typologie, par définition idéalisée, semble être pertinente pour décrire les différentes périodes de revendications en Côte d'Ivoire. L'autochtonie désigne, selon l'auteur, « l'appartenance au terroir, la logique de celui qui est né sur la terre et agit pour la défense de ce lieu », les revendications économiques et foncières² des autochtones du Sud ivoiriens semblent appartenir à cette catégorie de mobilisation. L'avènement du concept d'ivoirité à partir de 1993, vient illustrer le passage à la phase de tribalisme décrit comme « une politisation de l'identité, engendrant des passions collectives ». La phase du nationalisme ethnique, revendiquant l'autonomie, la séparation semble être enclenchée, depuis que le journal *Le Patriote* dans son édition du 4 décembre 2000, a présenté une carte de Côte d'Ivoire coupée en deux, et que cette image est devenue réalité après la rébellion du 19 septembre 2002. Même si la partition n'est pas à l'ordre du jour³, la ligne de cessez-le feu qui a séparé le pays de septembre à mars, a matérialisé cette séparation du Nord et du Sud. Ces trois phases de mobilisation décrites par Denis-Constant Martin coexistent aujourd'hui en Côte d'Ivoire.

Le concept d'ivoirité n'a pas tenu sa promesse, celle de renforcer une volonté de vivre ensemble, il a bien au contraire miné l'édifice national. Même si la crise en cours semble se terminer, plusieurs mois d'affrontements larvés laisseront des dommages durables : des centaines de morts, des populations en fuite, un pays divisé, une économie considérablement

¹ MARTIN, Denis-Constant. *Cartes d'identité. Comment dire nous en politique*. Paris : Presse de la Fondation nationale des sciences politiques, p 22-23

² Ces revendications sont relativement anciennes : la première expulsion d'étrangers, de dahoméens, a eu lieu en 1958, et très modernes à la fois : eu égard aux conflits autochtones en 1999.

³ Les événements récents ne nous permettent pas un recul suffisant sur la situation. Le gouvernement et les rebelles semblent néanmoins s'orienter vers un gouvernement d'union.

affectée, des crispations communautaires, la peur de « l'Autre » et du lendemain dont le spectre de la guerre civile n'est désormais plus absent.

BIBLIOGRAPHIE

- AMSELLE, Jean Loup. Logiques métisses. Paris : Payot, 1990.
- BAYART, Jean François. L'Etat en Afrique. La politique du ventre. Paris : Fayard, 1989, 439p.
- BAYART, Jean François. L'illusion identitaire. Paris : Fayard, 2000, 303 p.
- BIRNBAUM Pierre. Sociologie des nationalismes. Paris : PUF, 1997, 462 p.
- COLAS, Dominique. Sociologie politique. Paris : PUF, 1994, 566 p.
- COULON, Christian. MARTIN, Denis-Constant. Les afriques politiques. Paris : La découverte, 1991, 294 p.
- GOMBEAUD, Jean-Louis, MOUTOUT, Corinne, SMITH Stephen. La guerre du cacao. Histoire secrète d'un embargo. Paris : Calmann-Lévy, 1990, 218 p.
- KONAN BEDIE, Henri. Les chemins de ma vie. Paris : Plon, 1999
- MARTIN, Denis-Constant. Cartes d'identité, comment dit-on nous en politique ? Paris : Presses de la fondation nationale de Sciences politiques, 1994, 304 p.
- MEMEL FOTE. Un mythe politique des akan : le sens de l'Etat. In VALSECCHI. Monde akan. Identité et pouvoir en Afrique occidentale. Paris : l'Harmattan, 2000, p. 21
- OTAYEK, René. Identités et démocratie dans un monde global. Paris : Presses de Sciences po, 2000, 228 p.
- OTAYEK, René. Ethnicisation du politique et transition démocratique : La Côte d'Ivoire entre crispation identitaire et invention de la citoyenneté. In FERON, Elise ; HASTINGS, Michel. L'imaginaire des conflits communautaires. Paris : l'Harmattan, 2002, p. 114-139.
- POUTIGNAT, Philippe ; SREIFF-FEINART, Jocelyne. Théories de l'ethnicité. Paris : PUF, 1995.
- VIDAL, Claudine ; LE PAPE, Marc. Côte d'Ivoire l'année terrible 1999-2000. Paris : Karthala, 2002, 354 p.

PERIODIQUES :

- Afrique contemporaine. Dossier Côte d'Ivoire. 1^{er} trimestre 2000, n° 193, p. 2-67.
- Les cahiers du CERI, 1992, n° 12, MARTIN, Denis-Constant. La découverte des cultures politiques. Esquisse d'une approche comparatiste à partir des expériences africaines.
- Critique internationale. JAFFRELOT, Christophe (dir.).

- variations : « j'étais là avant » : problématiques politiques de l'autochtonie (p. 126-195). Janvier 2001, n°10.
- VARSHNEY, Ashutosh. « choix rationnels », conflit ethnique et culture (p. 51-57).
- BAYART, Jean François. L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion (p. 98-120). Automne 1999, n°5.

Etudes. GAULME, François. L'«ivoirité», recette de guerre civile. Mars 2001, tome 394 n°3.

Jeunes Afrique Economie.

- juin 2000, n° 309, p. 6
- septembre 2000, n°396, p. 42
- juillet 2002, n° 341, p. 78

Marché tropicaux, décembre 2001, n° 2928. Spécial Côte d'Ivoire.

Politique africaine.

- mars 2000, n°77, p. 117-129
- juin 2000, n° 78, p. 1-157
- octobre 2002, n° 87, p. 69-95 et p. 139-163
- mars 2003, n°89, p. 1-127

Politique internationale. Printemps 2001, n° 91, p. 209

Les Temps Modernes. Dossier « Afriques du monde ». n° 620-621

JOURNAUX :

Le Monde diplomatique

- WAUTHIER, Claude. Grandes manœuvres en Côte d'Ivoire pour la succession de Félix Houphouët-Boigny (juillet 1985).
- GALY, Michel. La Côte d'Ivoire, rejet du modèle, retour du réel. (novembre 1992)
- GALY, Michel. Fin de l'immobilisme en Côte d'Ivoire. (janvier 1994)
- PEROUSSE DE MONCLOS, Marc-Antoine. L'Afrique rejette ses propres immigrés. (décembre 1999)
- MBEMBE, Achille. Les frontières mouvantes du continent africain. (novembre 1999)
- OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre. L'espoir toujours repoussé d'une démocratie authentique. (février 2000)
- COULIBALY, Tiémoko. La classe ivoirienne se cherche. (octobre 2000)
- JANIN, Pierre. Peut-on encore être étranger à Abidjan ? (octobre 2000)
- LEYMARIE, Philippe. L'Afrique de l'Ouest dans la zone des tempêtes. (mars 2001)
- LEYMARIE, Philippe. La Côte d'Ivoire à la dérive. (octobre 2002)
- COULIBALY, Tiémoko. Lente décomposition en Côte d'Ivoire. (novembre 2002)
- EKOUE AMAIZO, Yves. Ce qui paralyse le pouvoir ivoirien. (janvier 2003)

Courrier international :

- CHERRUAU, Pierre. La fin du modèle ivoirien (août 2000)
- CHERRUAU, Pierre. Une crise peut en cacher une autre (octobre 2000)

Charlie hebdo :

-dossier sur la Côte d'Ivoire (deux numéros : 23 et 30 d'octobre 2002)

FILMOGRAPHIE :

SCHEUER, Benoît. Côte d'Ivoire, poudrière identitaire, Film documentaire de 90 mn, Bruxelles, 2001.

DISCOGRAPHIE

TIKEN JAH FAKOLY. Françafrique. Barclay, 2002.

ALAPHA BLONDY.

-Apartheid is nazism (1990)

-SOS guerres tribales (1987)

-Yitzhak Rabin (1997)

